

Stratégie régionale pour la biodiversité

2018 / 2023

BIO- DIVERSITÉ



Région
PAYS DE LA LOIRE

sommaire

PRÉAMBULE

ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE15

ENJEU 1 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE ET L'EXPERTISE SUR LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE 35
en coordonnant et structurant l'action collective autour de priorités partagées mais également en améliorant le porter à connaissance

ENJEU 2 PRÉSERVER LES HABITATS ET LES ESPÈCES (FAUNE ET FLORE) À FORTE RESPONSABILITÉ RÉGIONALE 45
et la nature dite ordinaire, y compris en milieu urbain

ENJEU 3 CONTRIBUER À UNE MEILLEURE SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES 59
notamment en matière de financements et de stratégie foncière au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole

ENJEU 4 PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE LIÉE À LA BIODIVERSITÉ 69
pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité

ENJEU 5 PROMOUVOIR DAVANTAGE LE PATRIMOINE NATUREL LIGÉRIEN COMME UN ATOUT TOURISTIQUE 77

ENJEU 6 ASSURER UNE COORDINATION DES FINANCEURS ET METTRE EN SYNERGIE LES MOYENS FINANCIERS TERRITORIAUX..... 87

ENJEU 7 MOBILISER ET FORMER LES ACTEURS RÉGIONAUX POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ 93
et en s'appuyant sur des approches intégrées et opérationnelles

CADRE RÉGIONAL D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ99

La biodiversité, un enjeu patrimonial et une opportunité de développement pour notre région

La biodiversité est un patrimoine commun dont chacun d'entre nous est responsable. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les cultures qui nous nourrissent sont autant de services rendus par la biodiversité à l'humanité dont nous ne pouvons pas nous passer. Nous devons agir maintenant collectivement et individuellement pour préserver cette richesse. Notre avenir en dépend.

Notre région présente des enjeux de biodiversité majeurs, liés à des écosystèmes emblématiques : les vallées alluviales et l'estuaire de la Loire qui jouent un rôle déterminant notamment pour les oiseaux migrateurs et certaines espèces de poissons, les grandes zones humides dont la Brière, le Marais breton, les basses vallées angevines et le lac de Grand-Lieu, les milieux littoraux avec des écosystèmes particulièrement riches comme la baie de l'Aiguillon et le bocage qui participent à l'identité régionale.

La biodiversité représente également un enjeu d'attractivité de notre territoire, à l'heure où le cadre de vie est un élément déterminant pour l'attrait d'emplois de haut niveau et d'entreprises. Elle constitue par ailleurs un facteur de cohésion territoriale entre les acteurs régionaux (collectivités, universitaires, associations, professionnels et entreprises).

C'est également un puissant vecteur pour l'économie ligérienne, un levier en faveur du dynamisme économique avec des filières agricoles, aquacoles, forestières et touristiques ancrées localement et mobilisées dans la gestion durable de ce patrimoine naturel. C'est enfin une source de nouvelles activités et d'innovations dans les domaines des technologies de la connaissance, les biotechnologies ou le biomimétisme qui s'inspire des propriétés du vivant pour développer de nouvelles technologies.

Ainsi, la biodiversité constitue une véritable opportunité pour notre territoire.

Soucieux de préserver ce capital régional, les acteurs ligériens enregistrent depuis de nombreuses années des résultats tangibles en faveur de la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel.

Ces premiers résultats sont encourageants mais encore insuffisants pour enrayer la perte de biodiversité constatée en Pays de la Loire comme ailleurs en Europe et dans le monde.

Nous avons aujourd'hui l'impérieuse responsabilité d'agir de façon coordonnée.

Ainsi, dans le droit fil des politiques internationales, européennes et nationales dont la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020, la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2018-2023 a pour ambition de promouvoir et d'incarner cette vision territoriale partagée : faire de la biodiversité un enjeu patrimonial et une opportunité de développement pour notre territoire. Elle s'inscrit dans l'engagement du Gouvernement qui a choisi de renforcer son action en portant une ambition nouvelle à travers le plan biodiversité présenté le 4 juillet 2018. Dans le respect des prérogatives de chacun, elle propose un cadre clair et opérationnel à l'action conjointe et volontaire de l'ensemble des forces vives de la région.

Cette stratégie constitue une formidable opportunité de revoir la relation de l'homme avec la nature en s'inscrivant dans une écologie positive. C'est pourquoi elle se veut à la fois partagée et opérationnelle.

Cette Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023 ne parviendra pas à elle seule à faire évoluer la société dans ses pratiques environnementales. Elle est destinée à s'articuler avec les autres documents structurant pour l'aménagement du territoire au travers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de la programmation de bassin (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (2016-2021) du 11^e programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne) et du Contrat de plan État/Région (CPER).

Nous sommes persuadées que l'on peut concilier, en Pays de la Loire comme ailleurs, qualité de vie, préservation d'un patrimoine naturel et activités économiques.

L'ambition et la réussite de cette stratégie ont besoin du savoir, de l'expérience et de l'engagement de chacun sur le terrain mais aussi de la mobilisation collective de l'ensemble des ligériens. Nous savons pouvoir compter sur vous pour faire de notre région un territoire dynamique et engagé en matière de biodiversité.

Nicole KLEIN

Préfète de la région
Pays de la Loire

Christelle MORANÇAIS

Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

La biodiversité, c'est quoi ?

La biodiversité recouvre l'ensemble des formes du vivant (espèces animales – dont l'être humain – végétales, champignons, micro-organismes), les relations qui existent entre elles (prédation, compétition, symbiose) ainsi qu'avec leurs milieux.

Elle s'exprime à 3 niveaux :

- La diversité génétique qui intègre la variabilité des gènes entre les individus d'une même espèce,
- La diversité spécifique qui regroupe la diversité entre espèces,
- La diversité écosystémique ou diversité des milieux, au sein desquels interagissent en permanence des communautés d'espèces avec leur environnement physique.

Sauvage ou domestiquée par l'homme, remarquable car rare ou ordinaire, la biodiversité présente plusieurs facettes et est en constante évolution. Pour autant, si les crises d'extinction passées avaient pour origine des phénomènes naturels, celle que nous connaissons désormais coïncide avec l'évolution et le développement rapides des activités humaines. Ces phénomènes cumulés, aggravés par le changement climatique, entraînent une érosion de la biodiversité sans précédent. Les scientifiques estiment en effet que les espèces disparaissent 100 à 1 000 fois plus rapidement que par le passé.

En novembre 2017, 15 000 scientifiques du monde entier ont lancé une alerte sur la dégradation catastrophique de la biodiversité. L'appel insiste sur le danger de pousser « *les écosystèmes au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu vivant* » et l'accélération manifeste de la destruction des habitats. L'appel des 15 000¹ est à ce jour le texte publié par une revue scientifique ayant rassemblé le plus grand nombre de signataires. En 1992, lors du sommet de la Terre à Rio, 1 700 chercheurs avaient déjà dressé un état des lieux inquiétant de la situation.

Enfin, en mars 2018, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)² a publié des rapports sur le déclin inquiétant de la biodiversité par continent. Cette plateforme, équivalent du GIEC de la biodiversité, confirme que la terre est en train de subir sa 6^e extinction de masse : selon les scientifiques, les disparitions d'espèces ont été multipliées par 100 depuis 1900.

À quoi sert la biodiversité ?

La biodiversité constitue un patrimoine collectif qu'il convient de conserver pour sa valeur intrinsèque. En outre, la biodiversité rend à l'Humanité des services écosystémiques, qui se répartissent en 4 catégories :

- Les services d'approvisionnement : denrées alimentaires, fibres végétales, eau potable, bois d'œuvre, molécules actives pour la pharmacopée...
- Les services culturels : activités récréatives, caractère esthétique, spirituel,
- Les services de régulation : du climat, de la qualité de l'eau, de l'érosion des sols et des inondations,
- Les services économiques : support pour le tourisme vert de nature, la recherche médicale, les innovations technologiques.

La biodiversité, une priorité internationale et nationale

Face au constat alarmant de la perte de biodiversité, les instances internationales, européennes et nationales se sont mobilisées pour définir des mesures pour protéger, évaluer et restaurer au mieux la biodiversité et les services écosystémiques.

Les principales stratégies et politiques publiques sont les suivantes :

- La convention sur la diversité biologique adoptée lors du sommet de la terre à Rio en 1992,
- Les objectifs internationaux dits d'Aichi du plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, adoptés en octobre 2010 au Japon,
- La stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'échéance 2020, adoptée en mai 2011,
- La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, réévaluée en 2010, vise un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer. Elle se partage 20 objectifs structurés autour de 6 orientations stratégiques. Le développement de la stratégie régionale pour la biodiversité s'inscrit dans cette volonté de mobilisation et d'adhésion de l'ensemble des acteurs ligériens à ces enjeux. La correspondance à chaque objectif de la SNB est réalisée en fin de chaque fiche-action,
- Et la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée en août 2016.

1. <https://academic.oup.com/bioscience/article/67/12/1026/4605229>

2. <https://www.ipbes.net/>

Une Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023, un moteur pour l'économie ligérienne

Après l'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en Pays de la Loire le 30 octobre 2015, les acteurs régionaux ont souhaité élaborer une Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) afin de disposer d'un cadre clair à l'action conjointe et volontaire des associations, des entreprises et des collectivités s'appuyant sur des outils concrets déployés en réponse à des besoins identifiés, qui permettent à chacun de s'impliquer.

Quel que soit leur domaine d'intervention et le niveau auquel s'inscrit leur action, les acteurs régionaux et locaux ont ainsi clairement exprimé leur souhait de disposer d'un document résolument opérationnel formalisant une ambition commune qui peut aujourd'hui se résumer ainsi : « la biodiversité doit, dans l'avenir, être une opportunité de cohésion et de développement territorial ».

La présente stratégie régionale pour la biodiversité part des 3 convictions suivantes :

- La biodiversité régionale doit être préservée pour sa valeur intrinsèque et les services écosystémiques qu'elle rend à notre société. Le bon fonctionnement des écosystèmes joue aussi un rôle majeur dans la protection de la vie humaine elle-même, en assurant diverses fonctions d'épuration (air, eau, sol) et de régulation du climat (notamment au travers du cycle du carbone)...
- La biodiversité représente un enjeu d'attractivité de notre territoire, à l'heure où le cadre de vie est un élément déterminant pour l'attrait d'emplois de haut niveau et d'entreprises, car l'image d'une région, même si ce n'est pas l'élément essentiel, est un critère de choix pour s'implanter. Elle constitue par ailleurs un facteur de cohésion territoriale entre les acteurs régionaux (collectivités, universitaires, associations, professionnels et entreprises) mobilisés autour de ces enjeux et qui vitalisent l'ensemble du territoire, notamment les espaces ruraux. Ainsi, la biodiversité doit être considérée comme une opportunité alors qu'elle est souvent perçue comme une contrainte,
- La biodiversité est enfin un moteur pour l'économie ligérienne, un support du dynamisme économique avec des filières agricoles, aquacoles, forestières et touristiques ancrées localement et mobilisées dans la gestion durable de ce patrimoine naturel. Mais c'est également une source de nouvelles activités et innovations dans les domaines des technologies de la connaissance, les biotechnologies ou le biomimétisme. Elle mobilise et génère des emplois. De nombreuses activités humaines dépendent étroitement de certaines formes de biodiversité, en premier lieu l'agriculture, la foresterie et la pêche, mais aussi diverses formes de tourisme vert de nature et d'activités récréatives, ou certaines techniques d'aménagement urbain.

Une conscience écologique partagée émerge donc aujourd'hui autour d'un collectif régional et de la gouvernance mise en place. Il s'agit désormais de doter notre région d'un cadre d'intervention partagé visant à : simplifier, innover et faciliter pour entraîner.

Pour être à la hauteur des enjeux identifiés, ce dernier se doit de reposer sur 3 principes clés :

• Partager un cap

L'exercice collégial vise à fixer un calendrier d'action sur six ans co-construit avec les forces vives régionales, résolument opérationnel et s'inscrivant dans les pas des cadres stratégiques européens et nationaux. Il s'inscrit dans la période 2018-2023 en lien avec la programmation communautaire (Stratégie 2020 et ses instruments financiers), nationale (Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et Contrat de plan État-Région) et de bassin (SDAGE 2016-2021 et 11^e programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne). A cet égard, cette stratégie n'est pas un plan ou un schéma qui fixerait de manière intangible des objectifs à atteindre dans un horizon de 6 ans.

Il s'agit de fixer des priorités d'action et d'investissement à moyen terme afin de démontrer que biodiversité et développement des territoires peuvent se conjuguer harmonieusement dans le cadre d'une mobilisation de toutes les forces vives : bénévoles, gestionnaires, usagers, entreprises, élus locaux, chercheurs.

• Jouer collectif

Ce principe s'applique autant à l'élaboration, qu'à la mise en œuvre et au suivi de son évolution. Il s'agit bien là d'une condition sine qua non pour que la SRB soit une stratégie fédératrice, portée, mise en œuvre et évaluée collectivement car comprise et co-construite.

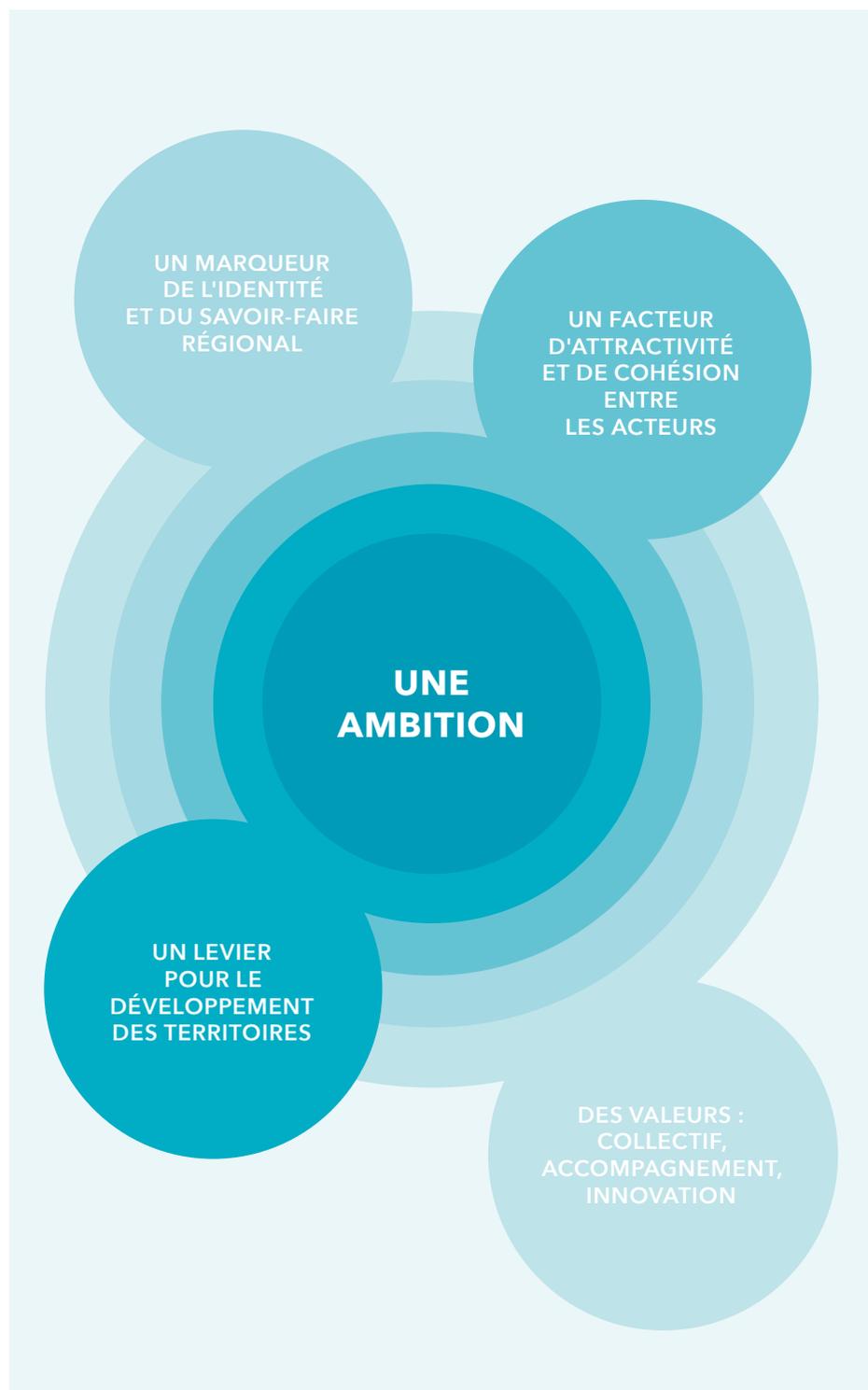
Il s'agit de se coordonner, de partager l'information et de s'organiser pour améliorer notre efficacité collective dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun. Dans leurs champs d'intervention respectifs, chaque acteur sera amené à participer à la préservation et à la valorisation de notre capital naturel, à constituer une force d'entraînement, à l'écoute de ses partenaires et porteurs de projets.

La stratégie doit répondre à une exigence d'adaptation et de créativité afin d'apporter des éléments de réponse au défi plus global qu'est la transition écologique. Elle doit aussi répondre à une exigence d'efficacité de l'intervention publique et de ciblage dans la recherche d'un effet levier maximum de l'argent public.

• Travailler dans la transversalité

Articulant le court terme, voire l'urgence, cette SRB 2018-2023 s'inscrit dans une réflexion plus large, visant le moyen et le long terme et permettant de proposer aux acteurs des pistes plus lointaines, autour de la démarche Pays de la Loire 2050 et de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Elle doit également s'inscrire dans un ensemble de politiques publiques auxquelles elle est intimement liée, en particulier la reconquête de la qualité de l'eau, la lutte contre le changement climatique, l'agriculture, l'économie circulaire ou l'amélioration de la qualité de l'air. Mais elle croise également le développement économique, la recherche et l'innovation ainsi que les politiques de formation et d'éducation.



Une démarche d'élaboration participative

La Région des Pays de la Loire et ses partenaires ont souhaité mener une concertation large et au plus près des territoires. Cette démarche de consultation s'est déroulée en plusieurs temps et sur l'ensemble de la région.

Des concertations thématiques ou groupes de travail ont d'abord permis d'entendre les différents acteurs mobilisés afin d'identifier les leviers de valorisation des enjeux de biodiversité aux différents échelons territoriaux, les pistes de mise en cohérence des politiques publiques et des initiatives privées ainsi que les outils et partenariats à développer pour renforcer l'action du collectif en faveur de ce capital naturel commun.

Les groupes de travail thématiques, qui ont réuni en octobre et novembre 2017, à Nantes, près de 300 personnes, ont permis de confronter les points de vue et expériences respectives des acteurs publics et privés de la région. Pour structurer au mieux les débats et profiter de l'expertise de chacun, les groupes de travail ont été organisés de façon à traiter l'ensemble des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic territorial préalable : connaissances, préserver & gérer, foncier, tourisme, économie, financement, formation & sensibilisation.

Un site internet dédié a permis de recueillir les contributions de tous ceux qui le souhaitent. Cette consultation numérique a permis d'élargir le panel des contributeurs mobilisés et de recueillir 31 contributions complémentaires.

Enfin, 5 rencontres départementales organisées en mars et avril ont fait ressortir la diversité et la richesse de nos territoires. Celles-ci ont mobilisé près de 200 participants.

L'objectif principal consistait à confronter la vision régionale, établie lors des concertations thématiques, aux diagnostics locaux et aux besoins de chaque territoire. Grâce à ce maillage territorial renforcé, les problématiques différentes auxquelles sont confrontées les zones rurales et les zones urbaines ont été conjointement entendues. Ces temps d'échanges se sont poursuivis par une consultation locale afin de recueillir un maximum de contributions constructives et de faire de cette SRB un véritable projet de territoire partagé et opérationnel.

Par ailleurs, le volet urbain a fait l'objet d'échanges spécifiques avec les métropoles ligériennes. Des rencontres bilatérales ont permis de veiller à ce que les politiques menées par les métropoles soient prises en compte par la SRB et, en retour, qu'elles s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec elle.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel a également été consulté à 3 reprises pour partager les éléments de diagnostic et enfin les premières orientations stratégiques et opérationnelles sur le projet de plan d'action.

Enfin, le cycle de concertation s'est clos par une validation du document final en Comité régional biodiversité (CRB) du 6 juin 2018.

LES PRINCIPAUX TEMPS DE LA CONCERTATION





Barge queue noire © Cédric Nassivet

ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

I. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA BIODIVERSITÉ DES PAYS DE LA LOIRE

Dans chaque département, les mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel concernent des parties bien spécifiques des territoires :

- Le littoral et la partie sud de la Vendée, département le plus concerné par des inventaires et la protection du patrimoine naturel,
- La vallée de la Loire et l'est du département du Maine-et-Loire,
- Les franges du territoire de la Sarthe comme la vallée du Loir, les Alpes mancelles et la forêt de Perseigne,
- La partie ouest du département de Loire-Atlantique,
- La Mayenne est moins concernée par ces mesures de protection que les départements voisins ligériens ; celles-ci se concentrent plutôt dans un quart nord-est du département.

Les Pays de la Loire sont une région océanique à la croisée de 3 ensembles géologiques : bassins armoricain, parisien et aquitain.

Sa géologie complexe, sa longue façade littorale et son chevelu hydrographique particulièrement dense, comprenant la Loire, son estuaire et ses affluents, confèrent à la région son identité et déterminent de nombreux composants de la biodiversité régionale (zones humides, forêts, espaces agricoles ouverts et complexes bocagers, dunes et habitats littoraux, landes et pelouses sèches, etc.). En effet, 5 grands types de milieux sont remarquables en Pays de la Loire :

- Les grandes vallées alluviales, parmi lesquelles la Loire, à considérer dans leur globalité ;
- Les milieux littoraux et rétro-littoraux. La préservation des réservoirs de biodiversité identifiés (grands marais, ensembles dunaires ou de falaises, estuaires, écosystèmes d'estran et marins dont benthiques à fort potentiel de biodiversité tels que les herbiers de zostères, récifs d'hermelles, forêts de laminaires, etc.), la connexion entre tous ces milieux et la préservation des gradients (de salinité, d'humidité, d'altitude, etc.) est un enjeu majeur ;
- Les grands ensembles de zones humides (Brière, marais breton, marais poitevin, marais de Guérande et du Mès, Grand-Lieu, basses vallées angevines, etc.) dont l'enjeu est le maintien du fonctionnement de ces écosystèmes essentiels pour un bon nombre d'espèces d'oiseaux migratrices ou d'invertébrés, à l'échelle internationale. Ainsi, la Loire et son estuaire constituent un axe stratégique pour la migration des espèces aquatiques (saumon, anguille) ;
- Les ensembles bocagers, particulièrement en Vendée, Loire-Atlantique, Mayenne et ouest du Maine-et-Loire, dont la qualité du maillage repose sur la densité des éléments structurants sur un vaste territoire, et leurs milieux associés (mares, prairies permanentes) ;
- D'autres milieux, en général de surfaces plus réduites (landes, pelouses sèches, tourbières...).

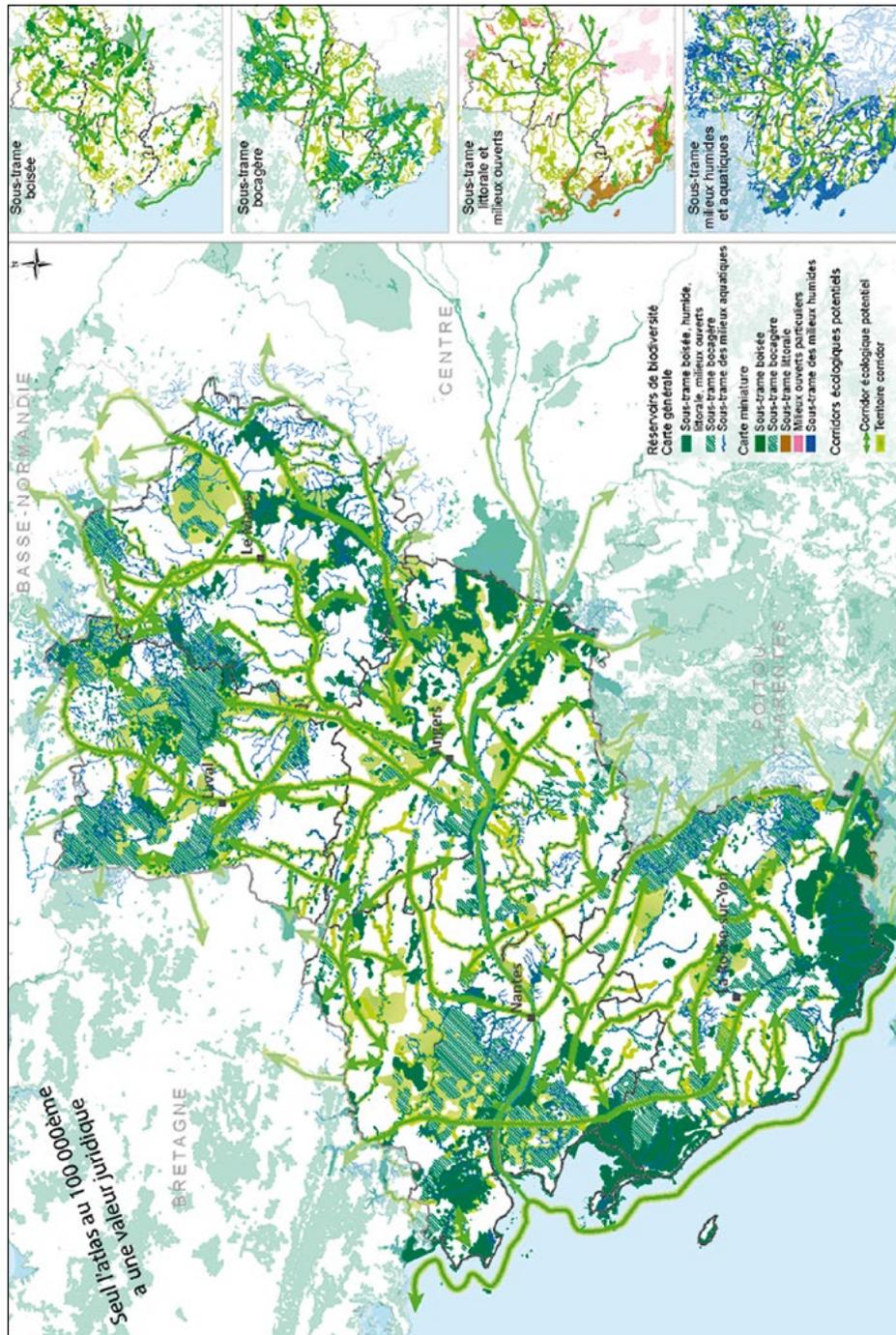
D'autres milieux liés au tissu urbain (parcs, jardins...) viennent compléter la mosaïque régionale. Atouts pour l'économie touristique régionale, les quelque 230 sites inscrits ou classés répartis sur l'ensemble du territoire régional contribuent également à la qualité de vie quotidienne des ligériens.

2. UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE ET UNE NATURE ORDINAIRE D'EXCEPTION MAIS NÉANMOINS MENACÉES

La région dispose donc d'une grande variété de milieux naturels. Chacun a ses propres caractéristiques, conditions de vie, espèces faunistiques et floristiques. C'est ainsi que la région peut se prévaloir d'une biodiversité végétale forte de 2 022 espèces spontanées (c'est à dire sans intervention de l'homme) poussant ou ayant poussé dans la région, soit plus de 40% de la flore vasculaire française et 50% des bryophytes (mousses). La diversité faunistique régionale représente quant à elle 69% des poissons d'eau douce de France métropolitaine, 69% des mammifères, 50% des amphibiens et de l'avifaune nationale nicheuse.

Si les espaces naturels remarquables ou réservoirs de biodiversité couvrent près d'un quart du territoire et constituent les joyaux de la biodiversité régionale, les milieux dits « ordinaires » en sont l'écrin. Ils méritent ainsi une attention toute aussi équivalente car ils accueillent un pourcentage non négligeable de la biodiversité régionale et lient les milieux remarquables entre eux. Cette biodiversité « ordinaire » participe aux corridors écologiques régionaux qui sont indispensables au fonctionnement global des milieux et aux déplacements des espèces. Elle se traduit également dans la qualité des paysages régionaux et a contribué à la labellisation des Parcs naturels régionaux Normandie-Maine, Loire-Anjou-Touraine, Brière et Marais poitevin (carte en page suivante).

Carte schématique des continuités écologiques



Cartographie © Région PDL

3. UNE BIODIVERSITÉ, OBJET DE TOUTES LES ATTENTIONS

De nombreux acteurs sont engagés dans l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, chacun dans sa spécialité. Le développement de démarches partenariales permet la mutualisation des moyens et le partage des données. La diffusion et un accès à l'information plus facile favorisent l'émergence d'une culture commune de la biodiversité régionale et de ses enjeux et de mettre chacun, à son échelle, devant ses responsabilités.

Inscrit dans le cadre du Contrat de projet État-Région 2015-2020 et outil multi-partenarial, le géoportail GEOPAL cherche à valoriser des connaissances existantes, qu'il s'agit dans un premier temps d'inventorier et de rassembler pour pouvoir les mettre en perspective à l'échelle régionale. Des efforts de prospection très importants restent encore à fournir afin de combler des lacunes jugées prioritaires par les acteurs en région, sans oublier la nécessaire actualisation des données de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). La loi biodiversité crée enfin une obligation pour les maîtres d'ouvrage de contribuer à l'INPN en communiquant les données brutes qu'ils ont acquises à l'occasion de la réalisation d'études d'impact. Les dispositifs de versement et de diffusion seront opérationnels à partir de 2018.

Au-delà d'améliorer la connaissance scientifique des richesses naturelles ligériennes (espèces, habitats, continuités écologiques), la recherche doit également être mobilisée pour qualifier au mieux l'état de conservation des habitats naturels (évolution, cortège d'espèces) et leur fonctionnalité, et permettre d'articuler activités humaines et préservation des écosystèmes en région.

Les Pays de la Loire disposent de réelles forces, avec 124 000 étudiants, 145 laboratoires de recherche dans lesquels travaillent près de 7 000 personnes (chercheurs, enseignants chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants...), un maillage territorial de qualité, un réseau actif au service de la diffusion de l'innovation.

Parmi les 9 pôles de compétitivité labellisés par l'État, Végépolys, Valorial ou encore Atlanpole Biothérapies constituent de réelles opportunités pour mobiliser les compétences universitaires au profit de l'innovation en lien avec la biodiversité régionale et le développement économique.

4. UNE BIODIVERSITÉ, OBJET D'UNE FORTE MOBILISATION

La région bénéficie d'un réseau d'acteurs divers et complémentaires, concourant à la préservation de la biodiversité. Acteurs publics et privés, amateurs et professionnels, bénévoles et salariés du patrimoine naturel poursuivent depuis de nombreuses années leurs efforts en la matière.

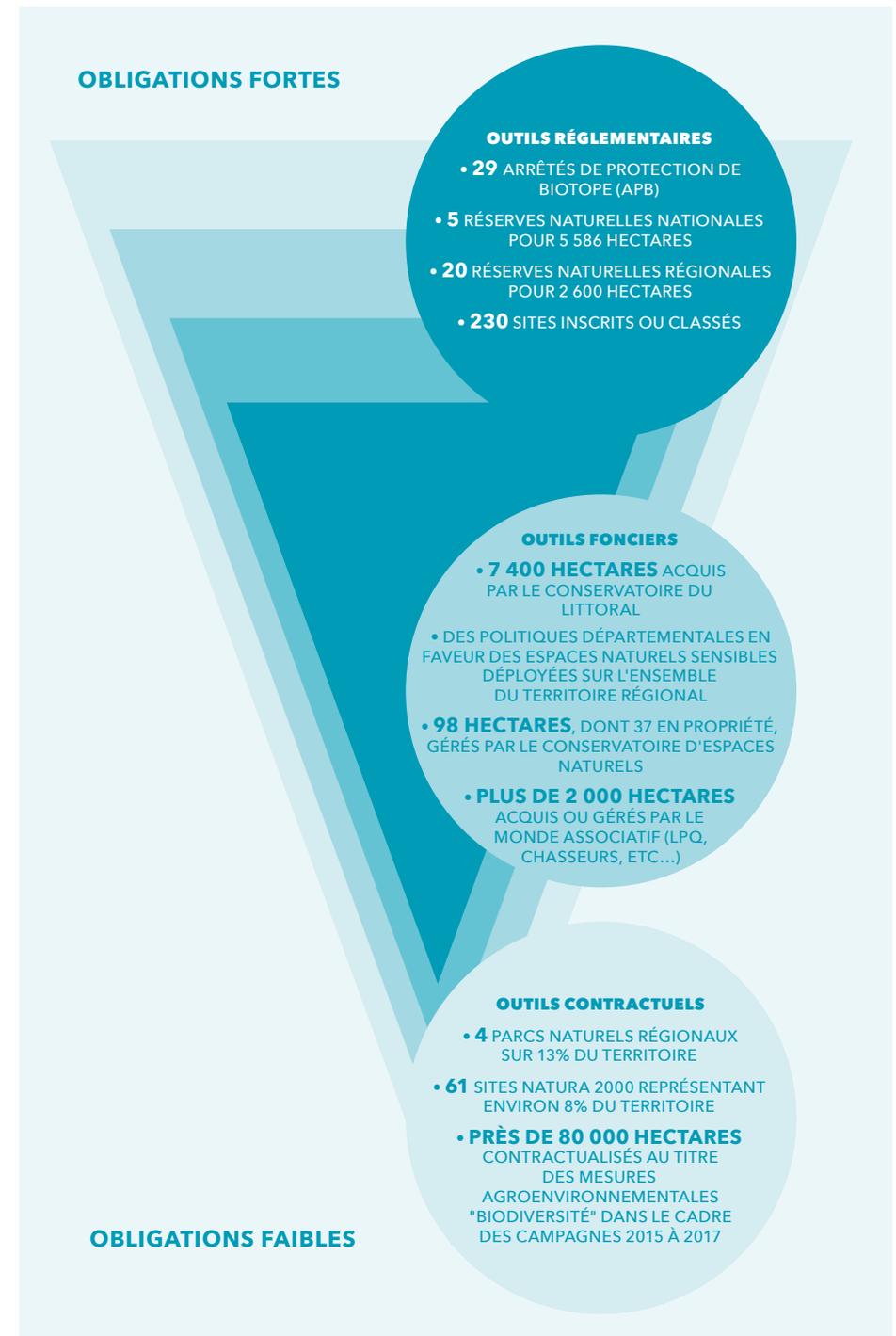
Participant pour la plupart à des dynamiques de réseaux, ces acteurs naturalistes, scientifiques ou gestionnaires contribuent largement à la connaissance des enjeux de biodiversité aux différents échelons territoriaux et assurent la promotion de pratiques de gestion durable éprouvées. Le monde universitaire n'est pas en reste puisqu'au travers de projets de recherche pluridisciplinaires, comme par exemple URBIO autour des enjeux liés à la nature en ville, il permet une meilleure compréhension des processus impliqués dans la dynamique de la biodiversité à l'interface ville-campagne.

De plus, les documents de planification comme les projets d'aménagement soumis à étude d'impact doivent désormais contribuer à la préservation de la biodiversité et la remise en bon état des continuités écologiques. De fait, la réponse aux enjeux de biodiversité passe par une appropriation des enjeux par les collectivités, les gestionnaires et usagers de l'espace (agriculteurs, forestiers, carriers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, etc.).

Une palette d'outils diversifiés et complémentaires pour la protection de la biodiversité est également déployée sur le territoire régional. Il s'agit de protections réglementaires (protection des espèces, réserves naturelles nationales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, ...), ou protections contractuelles en lien avec les collectivités (Parcs naturels régionaux, sites du réseau Natura 2000...), ou enfin s'appuyant sur la maîtrise foncière (Espaces naturels sensibles des Départements, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, Conservatoire du littoral).

Avec leur capacité à rassembler autour d'un projet commun tous les acteurs d'un même territoire, les collectivités territoriales constituent des têtes de pont pour prendre en compte et valoriser la biodiversité localement. A l'image des Départements avec leur politique en faveur des Espaces naturels sensibles ou la Région avec les Réserves naturelles régionales, les collectivités mobilisent un large panel d'outils réglementaires ou contractuels dans le but de mieux répondre aux enjeux de biodiversité. Ces multiples retours d'expériences concourent à la sensibilisation du plus grand nombre ainsi qu'à la promotion et à la montée en puissance du savoir-faire régional afin que la biodiversité ne soit pas seulement affaire de spécialistes... et que le « consomm'acteur » qui se cache derrière chaque ligérien prenne conscience qu'il dispose également d'un levier pour agir à son échelle en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les outils de protection en région



5. UNE BIODIVERSITÉ RÉGIONALE SOUS INFLUENCE

La biodiversité régionale est influencée par un ensemble de composantes propres au territoire ligérien, des activités économiques spécifiques, un développement urbain important et qui va s'accélérer avec l'arrivée d'environ 30 000 personnes supplémentaires par an, un climat particulier, des activités de loisirs et de tourisme. Ces activités dépendent de la biodiversité (l'agriculture, le tourisme vert de nature par exemple) et peuvent donc l'impacter négativement (emprise au sol, rejets, prélèvement...) ou positivement (protection, plantations de haies...). L'impact et la dépendance de ces différentes activités est à prendre largement en considération dans l'élaboration de la stratégie afin d'assurer une cohérence et une efficacité de cette dernière.

L'agriculture et la sylviculture

En Pays de la Loire comme ailleurs, ces 2 activités participent largement à l'identité régionale et à la gestion de l'espace. Ces activités de valorisation et de gestion de la nature par certaines pratiques adaptées et variées peuvent donc contribuer à la préservation de nombreux milieux naturels et à celle des espèces animales et végétales qui leur sont inféodées.

Si l'ensemble du territoire régional bénéficie actuellement d'une diversité de pratiques de gestion, des inquiétudes se font jour sur le devenir de celles favorables à la biodiversité au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir. Ainsi, les départs massifs à la retraite des agriculteurs, la déprise agricole sur certains secteurs peu accessibles ou faiblement valorisables (coteaux, fonds de vallée, etc.) et, à l'inverse, une intensification et une banalisation des secteurs plus favorables à l'agriculture posent une véritable interrogation sur le devenir de cet espace rural qui couvre 70% du territoire régional devant concilier impératif écologique et performance économique.

A contrario, l'attractivité agricole des territoires de bocage ou de grandes zones humides par le développement de filières de valorisation (bois de bocage, viande, ...) constitue une opportunité pour le maintien des activités agricoles garantes de la conservation de la biodiversité. Il en est de même pour les initiatives en faveur d'une gestion forestière durable et l'intégration d'espaces forestiers dans des projets territoriaux.

La prochaine Politique agricole commune devrait être une opportunité pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles ; tout comme le développement de filières ayant des pratiques durables dans la valorisation des ressources.

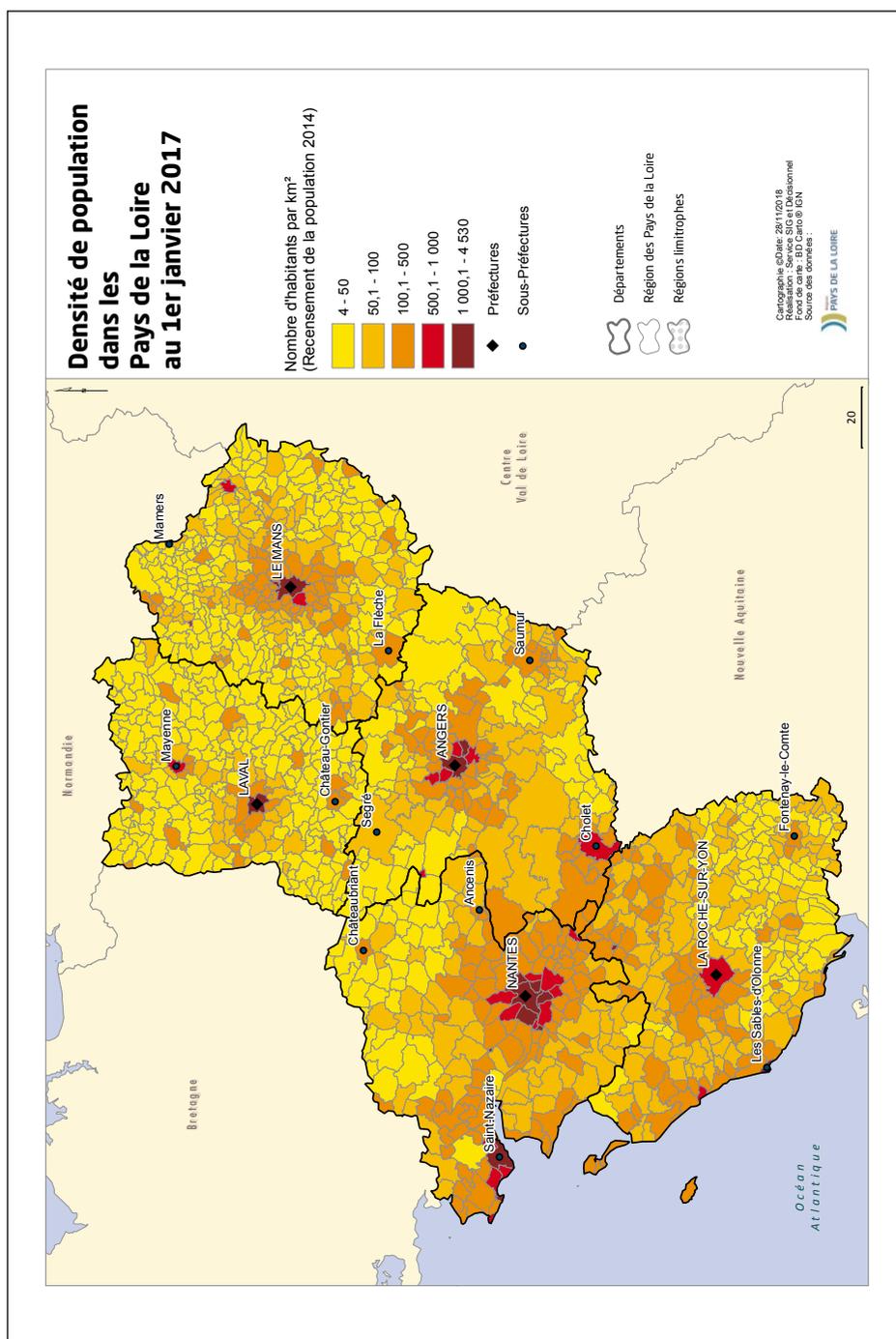
L'urbanisation

Le développement démographique de la région et ses besoins en termes d'urbanisation et d'infrastructures influencent également les tendances de la biodiversité sur le territoire puisqu'elles concourent à l'artificialisation des sols, à l'augmentation du risque de pollutions diffuses ou ponctuelles, et à la fragmentation des réseaux d'espaces naturels. Les Pays de la Loire comptent un taux d'artificialisation de 11,8%, contre 9,3% au plan national (Dossier territorial de décembre 2016 – Préfecture des Pays de la Loire). La dynamique d'artificialisation figure parmi les plus importantes au niveau national et les perspectives démographiques à horizon 2050 restent élevées. Les outils de planification territoriale constituent donc le principal levier pour accompagner au mieux ce développement et freiner la consommation d'espace notamment dans la frange péri-urbaine et arrière littorale.

Si la biodiversité est progressivement prise en compte aux différents niveaux locaux comme territoriaux, les prescriptions environnementales proposées sont encore trop souvent mal définies et/ou mises en œuvre, ce qui les rend peu efficaces. Les diverses initiatives d'accompagnement des collectivités et des aménageurs, afin de mieux cerner les contraintes et les possibilités d'actions dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ou des projets d'aménagement, constituent de réelles opportunités pour préserver efficacement et collectivement la biodiversité.

C'est ainsi que fleurissent ici et là des initiatives visant à construire et reconstruire la ville sur elle-même afin de réserver de grands espaces à la nature.

Carte de la densité de population en Pays de la Loire



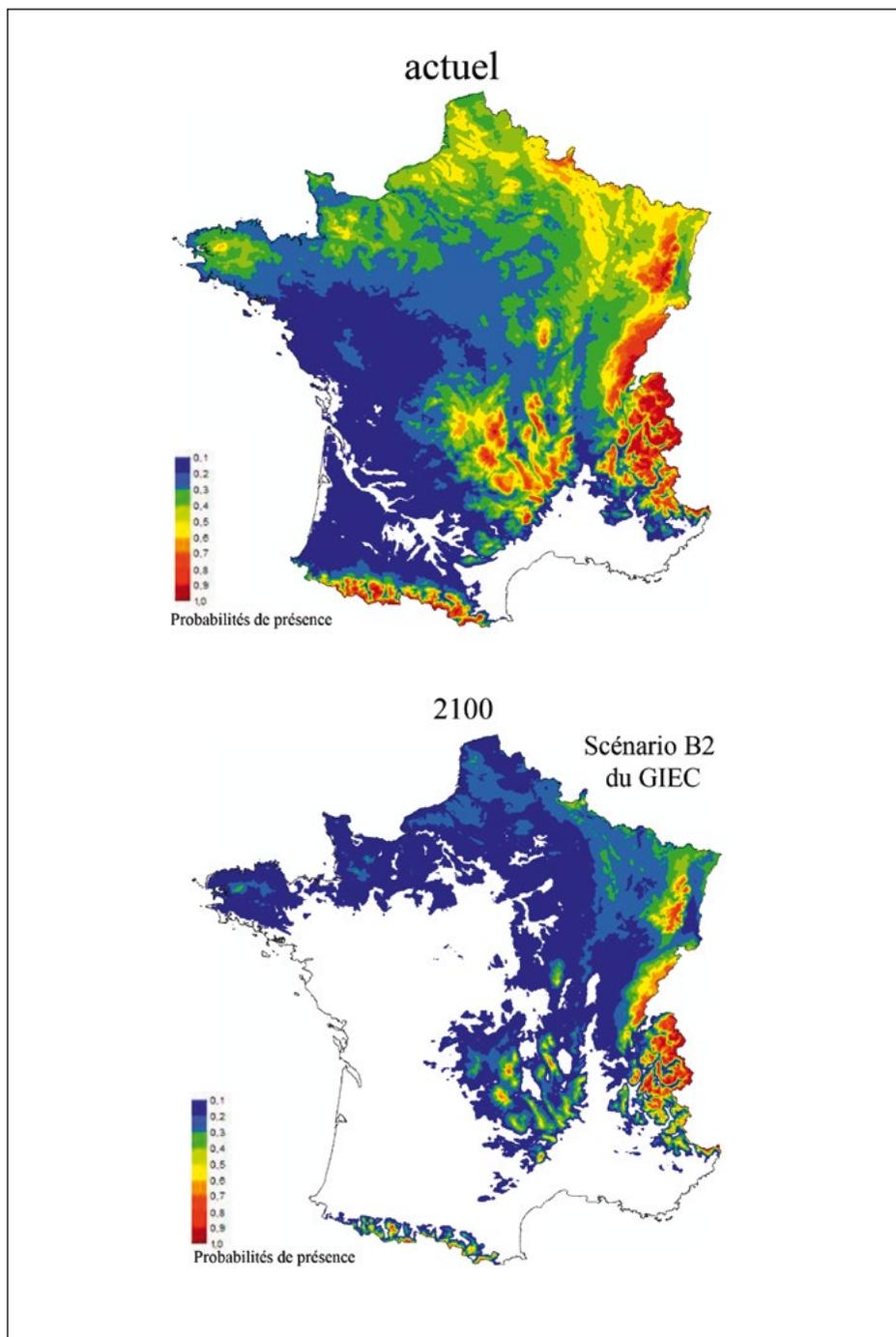
C'est également le cas de la séquence Éviter, réduire, compenser (ERC) qui permet de limiter les impacts environnementaux d'un projet en trouvant le meilleur emplacement, puis en minimisant ses impacts et enfin en compensant les impacts. Ce dernier point fait l'objet de beaucoup de recherches et de débats entre spécialistes, mais les connaissances qui s'accumulent et les expériences qui se font jour permettent peu à peu de trouver des solutions de compromis acceptables.

Le tourisme vert et les loisirs de pleine nature

À côté de la valorisation traditionnelle agricole et forestière de la nature, se développent de nouvelles activités de tourisme vert et de loisirs de pleine nature qui exploitent également cette dernière sans l'entretenir spécifiquement. Les secteurs littoraux, les grandes zones humides (marais poitevin et Brière notamment) ou encore l'axe Loire présentent des caractéristiques et une qualité environnementale particulièrement propices au développement de ces activités. Une valorisation touristique et/ou ludique non adaptée peut occasionner un développement rapide et mal maîtrisé des loisirs de pleine nature ; menaces qui constituent un risque pour les habitats et les espèces, mais qui peuvent aussi perturber l'activité agricole. A contrario, cette valorisation économique de la biodiversité peut aussi être un levier pour justifier la préservation du cadre naturel du territoire, qui représente alors un capital. Il est donc nécessaire d'envisager la manière dont ces nouvelles pratiques peuvent intégrer au mieux des préoccupations relatives au respect de l'environnement.

Le changement climatique

Par sa localisation géographique, la région des Pays de la Loire est concernée par un carrefour bioclimatique et constitue une zone de limite d'aire de répartition pour de nombreux habitats et espèces. Les évolutions climatiques ont donc une influence sur les dynamiques de la biodiversité et celle-ci est particulièrement sensible sur les zones en limite d'aire de répartition. Ainsi, dans un contexte de réchauffement climatique, de réels questionnements sont posés sur le devenir d'espèces communes demandant une certaine humidité, comme le hêtre. À l'inverse, l'arrivée et le développement d'autres espèces sont également à envisager. Si le cortège méditerranéen se renforce dans la région, participant à l'évolution de la biodiversité, une crainte existe aussi sur le développement d'espèces exotiques envahissantes, plus adaptables aux modifications climatiques que les espèces natives. Ces modifications auront inévitablement des répercussions directes sur les pratiques agricoles et forestières actuelles (choix des cultures et des essences d'arbre adaptées) qui devront évoluer. Les effets des évolutions climatiques sont donc à anticiper, pour maintenir les composants de la biodiversité régionale fragiles et en situation précaire et pour adapter les gestions en conséquence.



© Carbofor Badeau et al., 2005

6. UNE BIODIVERSITÉ RÉGIONALE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ, D'INNOVATION ET D'EMPLOI

La biodiversité est souvent vécue comme une contrainte par les entreprises car elle implique des obligations réglementaires ou des procédures spécifiques. Certaines entreprises n'hésitent pas cependant à aller au-delà de ces contraintes en développant des actions innovantes de préservation de la diversité biologique dans leur démarche de développement durable. Outre les entreprises du paysage (plus de 1 700 établissements en Pays de Loire) qui mettent en œuvre de nouvelles techniques favorables à la biodiversité, d'autres engagent des réflexions pour prendre en compte les enjeux de biodiversité dans le déploiement de la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) au sein de leur établissement.

Par ailleurs, certaines investissent dans le capital naturel, comme en témoigne la filière régionale autour du végétal. Les 5 000 établissements et les 30 000 emplois mobilisés autour de ce capital vert illustrent par l'exemple que la biodiversité constitue d'ores et déjà une niche stratégique de développement économique régional.

7. DES CHIFFRES CLÉS SUR LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

- Une mosaïque de milieux naturels caractérisée par 49 unités paysagères réparties selon 10 familles géographiques de paysages ;
- 450 km de côtes, à 15% artificialisées et constituées pour moitié de plages, qui concentrent 8% de la population permanente régionale mais également 40% du chiffre d'affaires régional en matière de tourisme ;
- Un réseau hydrographique dense (18 000 km de cours d'eau dont 89% n'atteignent pas le bon état écologique) associé en grande partie à la Loire et ses affluents, de grandes zones humides s'étendant sur 250 000 hectares et pas moins de 31 000 étangs de plus de 1 000 m² ;
- Un espace agricole s'étendant sur 70% de la surface régionale : une proportion qui place les Pays de la Loire au 3^e rang national derrière la Normandie et les Hauts de France – 31 067 exploitations agricoles mobilisées dans la gestion de cet espace ;
- Un faible taux de boisement (10% du territoire régional), mais une omniprésence de l'arbre avec au moins 160 000 km de haies (4% de la SAU – 1/10^e de la surface totale nationale couverte par des haies mais avec une diminution des surfaces) ;

- Avec plus de 5 000 hectares en eau, les 110 000 mares (4 mares/km² de SAU), microzones humides, sont l'équivalent de la superficie du lac de Grand-Lieu en période hivernale. Véritables petits archipels de biodiversité, elles contribuent à la richesse biologique des territoires qui les abritent. En 2010, elles représentaient 2% des zones humides ;
- Une biodiversité régionale remarquable mais menacée pour 40% des poissons, 30% des oiseaux et amphibiens, 24% de la flore, 21% des reptiles, 10% des mammifères ;
- 18% du territoire régional fait l'objet d'un inventaire Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique), contre 30% en France métropolitaine ;
- 0,23% du territoire régional placé sous protection environnementale forte (réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope) contre 1,34% au plan national. 8% de la superficie terrestre régionale en Natura 2000 contre 13% au niveau national. 4 Parcs naturels régionaux et 20 Réserves naturelles régionales sur 13% du territoire qui compte aussi 5 Réserves naturelles nationales ;
- Une recherche régionale particulièrement active qui représente près de 4% des publications nationales en biologie appliquée et écologie. 3 pôles de compétitivités liés à la biodiversité (Atlanpôle Biothérapies, Végépolys et Valorial). Une filière végétale, fleuron du savoir-faire régional avec 5 000 établissements et 30 000 salariés mobilisés ;
- 1 740 entreprises du paysage en Pays de la Loire, soit 6450 actifs et 360 M€ de chiffre d'affaires.

8. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM

Atouts

- Une mosaïque de milieux naturels très imbriqués, supports d'une biodiversité animale et végétale remarquable ;
- Des ressources naturelles importantes, un territoire vaste et des paysages relativement préservés ;
- Des réseaux d'acteurs diversifiés et complémentaires ;
- De nombreuses initiatives en faveur de la sensibilisation auprès des scolaires et du grand public ;
- Des outils juridiques de protection divers et complémentaires ;
- Des ressources fiscales dédiées (part départementale de la taxe d'aménagement, taxe de francisation pour le Conservatoire du littoral, etc.) ;
- Des systèmes et filières de production agricole et sylvicole très variés qui couvrent l'ensemble du territoire ligérien ;
- Une agriculture et une sylviculture dynamiques et diversifiées, grâce à des compétences améliorées, soucieuses de déployer des pratiques culturelles respectueuses des hommes et de l'environnement ;

- Des laboratoires de recherche publics reconnus qui affichent une volonté commune de se structurer à l'image de la nouvelle unité mixte de recherche créée Agrocampus/ESA/INRA UMR BAGAP (unité mixte de recherche Biodiversité, AGroécologie et Aménagement du Paysage) pour traiter de la biodiversité, de l'agro écologie et de l'aménagement du paysage.

Faiblesses

- Beaucoup de pressions sur les milieux (périurbanisation, mitage, érosion du bocage, fragmentation, aménagements divers, surfréquentations localisées) et déficit de valorisation des espaces « ordinaires » ;
- Une connaissance naturaliste encore trop peu diffusée et valorisée et des lacunes identifiées sur certaines espèces et sur certains territoires ;
- Des réseaux d'acteurs nombreux, parfois en concurrence ou en opposition, et peu lisibles pour des non spécialistes ;
- Une donnée environnementale existante mais mal coordonnée ;
- Un manque de lisibilité des enjeux de biodiversité dans les programmes de formation généralistes et une offre régionale de formation professionnalisante non structurée ;
- Un manque de visibilité des enjeux économiques de la biodiversité régionale, qui peut conduire à l'absence de prise en compte ou à des choix stratégiques « par défaut » ;
- Des filières agricoles et sylvicoles encore trop cloisonnées (manque de relations avec les autres acteurs de l'économie ligérienne et de la recherche) ;
- L'émergence difficile de nouveaux modèles de production et de nouvelles pratiques respectueuses des hommes et de l'environnement ;
- Un fort morcellement de la forêt privée et une prise en compte territoriale dans la gestion forestière (chartes forestières de territoire, plans de développement de massifs) qui peine à se mettre en place face à un besoin accru de mobiliser la ressource ;
- Une vulnérabilité des zones humides et de certaines zones difficilement accessibles (fonds de vallées et coteaux) car menacées de déprise agricole ; mauvaise qualité de l'eau sur le territoire ligérien. La région des Pays de la Loire est éloignée de l'objectif de bon état écologique des eaux fixé par le Schéma directeur d'aménagement des eaux Loire Bretagne, avec 11% des cours d'eau en bon état écologique. Malgré une amélioration de certains paramètres, l'état de la ressource, tant en qualité qu'en quantité, et des milieux aquatiques est insatisfaisant ;
- Trop peu de compétences scientifiques disponibles en recherche appliquée sur l'écologie fonctionnelle et la biodiversité pour répondre aux attentes et besoins des acteurs locaux qui conduisent à solliciter l'expertise de laboratoires extra-régionaux (Rennes, Chizé, Tours, etc.) ;
- Des partenariats à renforcer sur le thème de la biodiversité entre recherche publique et entreprises, et entre recherche publique et privée.

Opportunités

- Un contexte favorable à la prise en compte et à la valorisation de la biodiversité (directive cadre sur l'eau, SDAGE, SRCE, PDRR, stratégie nationale et régionale sur la biodiversité, schémas départementaux ENS, 11^e programme de l'Agence de l'eau, etc.) qui se traduit par le dégagement de moyens, notamment financiers, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité ;
- Une séquence « éviter, réduire, compenser » renforcée par la loi biodiversité ;
- Une prise en compte croissante de la biodiversité dans les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et un intérêt du monde entrepreneurial de s'investir dans la préservation du patrimoine naturel régional via le mécénat ;
- Une attente sociétale forte pour voir émerger de nouveaux modèles agricoles et forestiers, des initiatives innovantes en matière de nature en ville ou de tourisme vert et loisirs durables ;
- Des connaissances régionales permettant le développement de systèmes de production respectueux de l'environnement (biodiversité, eau et sols) ;
- L'extension géographique et l'enrichissement thématique des pôles de compétitivité ;
- Des initiatives visant à diffuser la culture scientifique à tous les publics et sur une grande partie du territoire régional ;
- Le développement de nouveaux marchés dans lesquels les acteurs économiques régionaux peuvent se positionner : agro-écologie, technologies vertes, technologies de la connaissance et de l'aide à la décision.

Menaces

- Une pression directe sur les habitats et les espèces (urbanisation et artificialisation des sols, création d'infrastructures linéaires, d'éoliennes, artificialisation des cours d'eau et des zones humides, poursuite de la dégradation de la qualité des eaux, fragmentation des espaces naturels et semi-naturels, espaces délaissés, etc.) ;
- La forte colonisation des espèces exotiques envahissantes ;
- Le contexte économique est peu favorable à la prise en compte des enjeux de biodiversité, à la prise de risques et à l'innovation en la matière, ce qui peut se traduire territorialement par un désintérêt ou, à l'inverse, par une intensification de certaines pratiques impactantes ;
- Évolutions incertaines des soutiens liés à la PAC et au dispositif MAEC, manque de lisibilité ;
- Le changement climatique, avec ses conséquences sur la biodiversité et les productions.

UNE FEUILLE DE ROUTE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE, UNE VISION D'AVENIR

Comme expliqué dans la partie précédente, les travaux menés depuis juin 2017 dans la continuité du Schéma régional de cohérence écologique ont abouti à un document résolument opérationnel formalisant une ambition commune en faveur de la biodiversité régionale et d'un cadre d'actions pour répondre aux enjeux auxquels les territoires sont confrontés.

Elle a pour ambition d'être un document de référence et d'action en la matière pour engager véritablement les Pays de la Loire dans une transition écologique. Pour cela, elle :

- aborde l'ensemble des domaines et sujets en lien avec la biodiversité et couvre aussi bien les enjeux environnementaux qu'économiques ;
- est intégratrice par le fait qu'elle s'appuie sur l'ensemble des politiques portant ou interagissant sur le patrimoine naturel ;
- est opérationnelle et pragmatique en déclinant des actions concrètes. Pour cela, elle mobilise l'ensemble des moyens nécessaires et s'appuie sur les dynamiques, les actions et les dispositifs existants.

La Stratégie régionale pour la biodiversité comprend 7 enjeux stratégiques, à savoir :

- 1. Approfondir la connaissance et l'expertise sur la biodiversité régionale en coordonnant et structurant l'action collective autour de priorités partagées mais également en améliorant le porter à connaissance**
- 2. Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire, y compris en milieu urbain**
- 3. Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole contribuant à la biodiversité**
- 4. Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité**
- 5. Promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique**
- 6. Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux**
- 7. Mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et en s'appuyant sur des approches intégrées et opérationnelles**

Ces derniers ont été déclinés en 11 objectifs prioritaires et 19 actions dont le détail figure dans le tableau synthétique page suivante et dans chacune des fiches qui suivent. Chaque action fait l'objet de financements par les différents acteurs du territoire et sera suivie et évaluée au regard des objectifs fixés.

S'agissant du Conseil régional, la Stratégie régionale pour la biodiversité se traduira également dans une évolution, le cas échéant, des dispositifs mobilisés et une adaptation des moyens financiers affectés.

Dans le respect de leurs prérogatives, les partenaires et acteurs régionaux sont invités à contribuer à l'atteinte de cette ambition régionale ainsi qu'à sa réussite collective.

Document de communication en amont du vote

 <p>7 enjeux stratégiques</p>	 <p>n°1</p> <p>Apprendre la connaissance et les enjeux de la biodiversité régionale en coordonnant et structurant l'action collective au sein des acteurs régionaux et également en amplifiant le porteur à connaissance</p>	 <p>n°2</p> <p>Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également compris en milieu urbain</p>	 <p>n°3</p> <p>Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, financements et de stratégie régionale au profit de projets de biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de pratiques agricoles</p>	 <p>n°4</p> <p>Promouvoir la compétitivité économique des territoires pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux dispositifs technologiques au patrimoine des acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité</p>	 <p>n°5</p> <p>Promouvoir davantage le patrimoine naturel régional comme un atout touristique</p>	 <p>n°6</p> <p>Assurer une coordination des financements et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux</p>	 <p>n°7</p> <p>Mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la nature dans les politiques publiques intégrées et opératoires</p>	
	<p>11 objectifs prioritaires associés</p>	<p>A. Organiser l'acquisition des connaissances sur la biodiversité régionale en coordonnant et structurant l'action collective au sein des acteurs régionaux et également en amplifiant le porteur à connaissance</p> <p>B. Mutualiser structurellement et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale</p> <p>C. Susciter et faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les projets territoriaux</p> <p>D. Mutualiser et valoriser l'expertise et le savoir-faire des acteurs régionaux et territoriaux autour de la biodiversité</p> <p>E. Préserver et développer les espaces patrimoniaux de biodiversité</p> <p>F. Favoriser la biodiversité au sein des territoires ruraux et de production agricole et sylvicole</p> <p>G. Considérer les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation, les mutualiser et les structurer dans un dispositif TEN</p> <p>H. Structurer et intégrer les réseaux d'acteurs</p> <p>I. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel</p> <p>J. Développer, animer et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier en milieu rural, en particulier en matière de marais, colzaux secs, complexes bocagers</p> <p>K. Favoriser la mise en place de projets innovants et de nouvelles opportunités de développement en faveur de la biodiversité, grâce aux synergies et partenariats existants (Biodiversity Program, investissements d'avenir, Green Deal, etc.)</p> <p>L. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>M. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>N. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>O. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>P. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>Q. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>R. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>S. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>T. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>U. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>V. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>W. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>X. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>Y. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>Z. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>	<p>1. Développer et structurer les activités de tourisme vert de nature, en concertation avec les acteurs locaux</p> <p>2. Structurer l'offre de tourisme vert de nature au regard des établissements existants</p> <p>3. Promouvoir l'offre de tourisme vert de nature au Pays de la Loire, avec les acteurs locaux</p>	<p>1. Favoriser la mise en place de projets innovants et de nouvelles opportunités de développement en faveur de la biodiversité, grâce aux synergies et partenariats existants (Biodiversity Program, investissements d'avenir, Green Deal, etc.)</p> <p>2. Structurer et développer un réseau d'entreprises et d'acteurs</p> <p>3. Structurer et développer un réseau d'entreprises et d'acteurs</p>	<p>1. Identifier et optimiser l'offre de patrimoine existante</p> <p>2. Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation de la population autour de la biodiversité</p>	<p>1. Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et territoriale pour la mise en œuvre des politiques de biodiversité</p> <p>2. Structurer un réseau d'acteurs financiers et mettre en place des outils mutualisés</p> <p>3. Coordonner l'action des services de la Région, des collectivités volontaires</p>		
	<p>19 actions proposées</p>	<p>1. Mettre en place un Système régional d'information sur la nature et les paysages</p> <p>2. Mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la concertation des acteurs régionaux de la biodiversité (par exemple : plateforme régionale de visualisation puis Web SIG)</p>	<p>1. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>2. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>3. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>	<p>1. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>2. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>3. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>	<p>1. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>2. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>3. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>	<p>1. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>2. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>3. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>	<p>1. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>2. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>3. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>	<p>1. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>2. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p> <p>3. Mettre en place une instance régionale des enjeux locaux et des espaces d'initiatives plus structurée, qui agit au niveau régional et territorial</p>



Poussin guifère © Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique

1

ENJEU 1 : APPROFONDIR LA CONNAISSANCE ET L'EXPERTISE SUR LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

en coordonnant et structurant l'action collective
autour de priorités partagées mais également
en améliorant le porter à connaissance

La connaissance de la biodiversité est un enjeu majeur qui nous concerne tous. De sa qualité dépend la compréhension des phénomènes et des évolutions et donc l'efficacité des actions mises en œuvre en faveur de sa conservation. C'est pourquoi, même si une partie de la biodiversité ligérienne est déjà bien connue, les acteurs régionaux se sont accordés sur le constat d'un manque global de structuration et de valorisation des connaissances sur la nature en Pays de la Loire, le fonctionnement des écosystèmes et les interactions avec les modes de gestion. Il convient donc de compléter, d'organiser et de mettre à disposition ces connaissances pour répondre aux priorités actuelles de gestion ou d'action, anticiper les évolutions prévisibles et donner à chacun l'envie d'agir.

De ce fait, 2 objectifs prioritaires seront poursuivis :

> Organiser l'acquisition des connaissances sur la biodiversité régionale

Des efforts de prospection restent à fournir afin de combler des lacunes jugées prioritaires sans oublier la nécessaire actualisation des données de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Une action est donc proposée :

- définir un programme priorisé de production de connaissances complémentaires à l'existant.

> Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale

Il est reconnu par tous les acteurs qu'une mise en commun des données et métadonnées est nécessaire à long terme pour mieux connaître la biodiversité. C'est une condition pour mieux agir en sa faveur et pour produire des porteurs à connaissances répondant aux besoins de la société. Pour ce faire, outre des campagnes d'acquisition ciblées autour des priorités partagées, des outils de mutualisation et de porteur à connaissance vont être mis en place pour faciliter l'appropriation et la mobilisation du plus grand nombre. Deux actions sont donc proposées :

- mettre en place un système régional d'information sur la nature et les paysages. Ce dispositif partenarial vise à améliorer la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la biodiversité. Il permettra au public d'accéder plus facilement aux données inventoriées de l'État, des collectivités territoriales, les associations de protection de la nature et l'ensemble des partenaires,
- mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance de la biodiversité (plateforme régionale de visualisation puis un outil cartographique en ligne ou Web SIG).

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : ORGANISER L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

Fiche 1.1 : Définir un programme priorisé de production de connaissances complémentaires à l'existant

Contexte et état initial

De nombreux acteurs sont engagés dans l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, chacun dans sa spécialité. La diffusion et un accès à l'information facilité favoriseraient l'émergence d'une culture commune de la biodiversité régionale et de ses enjeux. Les données environnementales existent sur le territoire mais sont peu coordonnées et peu lisibles par les acteurs. Des efforts de prospection importants restent à fournir afin de combler des lacunes jugées prioritaires sans oublier la nécessaire actualisation des données de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). La loi biodiversité crée une obligation pour les maîtres d'ouvrage de contribuer à l'INPN en communiquant les données brutes qu'ils ont acquis à l'occasion de la réalisation d'étude d'impact. Les dispositifs de versement et de diffusion seront opérationnels à partir de 2018.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Identifier les enjeux et besoins de connaissances nouvelles,
- Définir un état des connaissances existantes et des acteurs qui les détiennent,
- Définir les besoins d'actualisation des données existantes,
- Mieux prendre en considération les acteurs de la collecte des données,
- Définir des priorités thématiques à moyen terme,
- Définir des priorités d'affectation des moyens humains et financiers à court terme,
- Définir des modalités de validations de la donnée.

Étapes de réalisation

- Préciser et partager les besoins d'utilisation des données et connaissances de la biodiversité, notamment autour d'espèces et d'habitats jugés prioritaires, pour lesquels les capacités d'expertises sont réunies,
- Identifier les efforts d'acquisition de données à conduire, s'appuyant sur l'expertise scientifique et académique régionale, et identifier les attentes et besoins pour la conduite des politiques publiques,

- Proposer des projets de recherche ou d'étude expérimentale visant à mieux qualifier l'état de conservation d'habitats naturels (évolution, cortège d'espèces) et leur fonctionnalité, proposant une approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. L'émergence et le développement d'une bioéconomie régionale, au travers de technologies biomimétiques notamment, seront également encouragés,
- Valoriser les acteurs sur l'ensemble de la chaîne de production de données, notamment au niveau de la collecte de données par la mise en place d'une communication adaptée et d'un suivi des contributeurs tout en s'assurant de la qualité des données,
- Mobiliser les dispositifs existants pour répondre aux priorités et objectifs partagés des acteurs du territoire,
- Définir et mettre en œuvre un jeu pertinent d'indicateurs de biodiversité permettant de comparer les évolutions et de mettre en perspective les politiques territoriales et autres initiatives menées.

Acteurs mobilisés

Pilotes / Animateurs : État (DREAL), Région

Partenaires : AFB, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, Conservatoire botanique national de Brest, ONCFS, MNHM // Départements, EPCI, collectivités locales Associations et ensemble des producteurs de données // Universités, écoles supérieures /laboratoires de recherche, CSRPN, experts thématiques // Gestionnaires et usagers de l'espace

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 2 160 000 €

Financeurs potentiels : État (DREAL, AFB), Région, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Nombre de données disponibles sur la biodiversité en Région et nombre d'acteurs mobilisés sur la période,
- Nombre de projets soutenus en faveur de la connaissance sur la biodiversité régionale (objectif chiffré : 3 projets soutenus/an),
- Part des données disponibles ayant fait l'objet d'un protocole standardisé de validation.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Préciser et partager les besoins d'utilisation des données et connaissances de la biodiversité, notamment autour du littoral et autres milieux prioritaires							
Identifier les efforts d'acquisition de données à conduire							
Proposer des projets de recherche ou d'étude expérimentale visant à mieux appréhender les écosystèmes, leurs fonctionnements et les services rendus							
Valoriser les acteurs sur l'ensemble de la chaîne de production de données							
Mobiliser les dispositifs existants							
Définir et mettre en œuvre un jeu pertinent d'indicateurs de biodiversité							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 18 : développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 : améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur les connaissances

2. OBJECTIF PRIORITAIRE : MUTUALISER, STRUCTURER ET VALORISER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

Fiche 1.2 : Mettre en place un système régional d'information sur la nature et les paysages

Contexte et état initial

Il est reconnu par tous les acteurs travaillant dans ce domaine qu'une mise en commun des données et métadonnées est nécessaire à long terme pour mieux connaître la biodiversité, et une condition pour mieux agir en sa faveur et produire des porteurs à connaissances répondant aux besoins de la société. Comme précisé dans la note du 2 octobre 2017 du ministère de la Transition écologique et solidaire, le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) est un dispositif partenarial national autour de l'organisation collaborative pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la biodiversité. À compter du 1er janvier 2018, un téléservice national est mis en service auprès des bureaux d'études pour le versement des données issues des plans, schémas et programmes portés par l'État et les collectivités. Le développement d'un SINP régional permettra d'avoir accès à ces données. La structuration et le fonctionnement régional du SINP doit être défini par l'élaboration d'une « charte régionale ». Dans le protocole du SINP, le terme « plateforme régionale » recouvre un outil de collecte et d'échange de données entre les niveaux local et régional ainsi qu'un outil de diffusion et de visualisation des données. Ce dernier outil, appelé en région des Pays de la Loire « plateforme régionale de visualisation des données biodiversité », sera intégré à une fiche dédiée spécifiquement à la mise en place de dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Structurer les connaissances sur la biodiversité (faune, flore, fonge), les paysages, les habitats naturels ou semi-naturels et les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion des espaces naturels,

- Mettre à disposition ses connaissances selon des modalités différenciées entre le niveau local, régional et national selon les publics concernés,
- Faciliter la mobilisation des connaissances sur la biodiversité pour élaborer ou suivre les politiques publiques, évaluer les impacts des plans, programmes, projets des différents aménageurs,
- Permettre le rapportage correspondant aux engagements européens et internationaux.

Étapes de réalisation

- Définir une charte régionale SINP avec des règles locales de mise en partage des données et de fonctionnement du réseau d'acteurs locaux (principes et valeurs, périmètre d'actions, organisation de la gouvernance du SINP régional, conditions d'adhésion, devoirs des parties prenantes, processus de validation scientifique...),
- Définir un référentiel régional de données sensibles,
- Définir les liens et modalité logistique avec l'INPN,
- Mettre en place un SINP régional pour l'accès à la donnée faune-flore :
 - mutualiser et harmoniser les données ou sources de données,
 - accompagner les maîtres d'ouvrage et fournisseurs de données pour rendre leurs bases de données compatibles avec le SINP régional et inter-opérables.

Acteurs mobilisés

Pilotes / Animateurs : État (DREAL)

Partenaires : AFB, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, Conservatoire botanique national de Brest, ONCFS, MNHM // Région, Départements, EPCI, collectivités locales // Associations et ensemble des producteurs de données // Universités/laboratoires de recherche, CSRPN, experts thématiques...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 590 000 €

Financeurs potentiels : État (DREAL)

Indicateurs de suivi

- Volumes de données disponibles sur la biodiversité intégrées au SINP,
- Nombres d'acteurs engagés dans la déclinaison régionale du SINP et signataires de la charte régionale SINP,
- Nombres de projets soutenus en faveur de la mutualisation et la structuration des connaissances,
- Nombre de bases de données interopérables.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Définir une charte de partage de la donnée							
Définir un référentiel régional de données sensibles							
Définir les liens et modalité logistique avec l'INPN							
Mettre en place un SINP régional							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 18 : développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 : améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances.

Fiche 1.3 : Mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance de la biodiversité (plateforme régionale de visualisation puis Web SIG)

Contexte et état initial

La connaissance naturaliste est encore trop peu diffusée et valorisée. De même, il existe trop peu de compétences scientifiques disponibles en recherche appliquée sur l'écologie fonctionnelle et la biodiversité pour répondre aux attentes et besoins des acteurs locaux qui conduisent à solliciter l'expertise de laboratoires extrarégionaux (Rennes, Chizé, Tours, etc). Un des enjeux majeurs pour la région est de croiser les connaissances disponibles avec les besoins du territoire pour produire des porteurs à connaissance mobilisant l'expertise régionale en matière de biodiversité. La coordination et la structuration de l'action collective autour de priorités partagées doit permettre de produire ces porteurs à connaissance.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Proposer un espace spécifique permettant un accès à une donnée fiable et de qualité,
- Valoriser une donnée territorialisée, en lien avec le géoportail GEOPAL, répondant aux attentes des acteurs locaux en termes de besoin de connaissance territoriale et de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité,
- Améliorer le porter à connaissance :
 - comprendre et s'adapter aux attentes et besoins des différents acteurs pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité et des continuités écologiques,
 - favoriser une approche pluridisciplinaire de porter à connaissance en mobilisant et valorisant les compétences et outils des réseaux naturalistes régionaux mais également du monde de la recherche,
 - cibler et prioriser les cibles (collectivités, gestionnaires, acteurs, grand public...),
 - adapter les moyens à mettre en œuvre (échelles, langage, outils...).

Étapes de réalisation

- Mettre en place un outil dédié à la valorisation de la connaissance et du savoir-faire régional (annuaire des acteurs, guide des aides et dispositifs mobilisables, calendrier des formations, autres publications) sur la biodiversité, s'appuyant sur la « plateforme régionale de visualisation » des données biodiversité avec une approche territoriale et d'autres dispositifs valorisables afin de disposer d'un outil cartographique en ligne ou Web SIG à l'attention

- des acteurs régionaux, en lien avec GEOPAL et le projet régional Open data,
- Réaliser des dispositifs d'aide à la décision à destination des collectivités et gestionnaires d'espaces pour la prise en compte territoriale des enjeux,
 - Mettre à disposition des outils pédagogiques si nécessaire et des sessions de formation adaptées aux besoins.

Acteurs mobilisés

Pilotes : État (DREAL), Région

Partenaires : AFB, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, Conservatoire botanique national de Brest, ONCFS, MNHM // Départements, EPCI, collectivités locales // Associations et ensemble des producteurs de données // Gestionnaires et usagers de l'espace // Universités, écoles supérieures/laboratoires de recherche, BRGM, CSRPN, experts thématiques...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 460 000 €

Financeurs potentiels : État (DREAL), Région

Indicateurs de suivi

- Nombre de visite sur la « plateforme régionale de visualisation »,
- Nombre d'outils d'aide à la décision réalisés et mis à disposition des collectivités,
- Nombre de formations proposées et de supports pédagogiques réalisés.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Mettre en place une plateforme régionale de visualisation puis un web SIG, à l'attention des collectivités notamment							
Réaliser des outils d'aide à la décision							
Mettre à disposition des outils pédagogiques pour les acteurs							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 18 : développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 : améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur les connaissances



RNR Poitou-Saint-Gildas © Région des Pays de la Loire

2

ENJEU 2 : PRÉSERVER LES HABITATS ET LES ESPÈCES (FAUNE ET FLORE) À FORTE RESPONSABILITÉ RÉGIONALE

et la nature dite ordinaire, y compris en milieu urbain

Les acteurs régionaux de la gestion de l'espace et de la protection de la nature ont pleinement conscience de la valeur de la biodiversité régionale et de leur rôle dans sa préservation, puisqu'ils mènent de longue date des actions en faveur de ce patrimoine ou capital naturel. Cependant, il est apparu que ces initiatives, bien que probantes, ne bénéficiaient que rarement à une action globale et concertée entre les acteurs à l'échelle régionale. Ce manque de coopération fait que les partages de connaissances et d'expériences sont trop limités pour agir efficacement en faveur d'une trame verte et bleue régionale fonctionnelle ou pour créer une émulation collective permettant l'émergence de projets communs. C'est pourquoi la SRB ambitionne de poursuivre les objectifs suivants :

> Susciter et faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les projets territoriaux

Un certain nombre de sources de financement sont disponibles pour les projets en faveur de la biodiversité, mais ils ne sont pas tous facilement identifiables et les synergies possibles ne sont pas aisément perceptibles par les porteurs de projets. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer l'action suivante :

- consolider les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation, se mobiliser dans le cadre du nouveau dispositif TEN (Territoires engagés pour la nature).

> Mutualiser et valoriser l'expertise et le savoir-faire régional autour des enjeux de biodiversité

De manière générale, les réseaux sont déficients ou manquants, notamment en matière de recherche sur la biodiversité. Il est donc nécessaire de proposer l'action suivante :

- structurer et animer les réseaux d'acteurs.

> Protéger et gérer les espèces et espaces patrimoniaux passe par l'action suivante :

- développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel.

> Faire de la biodiversité un atout pour le développement des territoires ruraux et la production agricole et sylvicole

Un accompagnement des acteurs œuvrant dans la gestion des espaces naturels est nécessaire pour faire émerger des projets opérationnels de conservation de la biodiversité. Il s'agit donc de :

- développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers, tout en préservant la trame verte et bleue qui constitue un objectif stratégique régional pour la biodiversité.

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : SUSCITER ET FACILITER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS TERRITORIAUX

Fiche 2.1 : Consolider les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation, se mobiliser dans le cadre du nouveau dispositif TEN

Contexte et état initial

Les outils de contractualisation sont déterminants pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Leur consolidation et/ou le renforcement de la biodiversité dans ces dispositifs (Contrats Territoires-Région, contrat nature, FEDER, CTMA, CRBV, dispositifs des Départements dans le cadre des ENS, programmes agroenvironnementaux, trame verte et bleue (TVB), ABC...) semble l'un des enjeux importants sur les territoires pour les acteurs. La préservation et la restauration de la trame verte et bleue s'inscrivent également comme un objectif stratégique de la biodiversité régionale. De même, il existe divers financements disponibles pour les projets en faveur de la biodiversité, mais pas tous facilement identifiables et synergiques.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projets en faveur de la biodiversité et de la TVB régionale,
- Consolider et/ou renforcer la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans les dispositifs disponibles pour les porteurs de projets,
- Permettre les échanges et le partage d'expérience autour des dispositifs territoriaux, d'une part entre financeurs et d'autre part avec les porteurs de projets,
- Valoriser les dispositifs existants avant d'en proposer de nouveaux.

Étapes de réalisation

- Recenser l'ensemble des outils territoriaux et des cadres d'intervention en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mobilisables en région, identifier des objectifs partagés et validés par chacun des financeurs, travailler à une bonne articulation et rechercher les complémentarités / mise en synergie,
- Mobiliser le nouvel outil TEN en Pays de la Loire afin de soutenir et amplifier les dynamiques à l'œuvre dans les territoires et développer un appui à l'émergence de projets de territoire en faveur de la biodiversité et de la TVB en créant les conditions d'accompagnement et en organisant l'expertise dans les territoires.

En effet, le dispositif TEN vise à :

- engager mieux et de manière plus pérenne les collectivités et leurs partenaires locaux,
 - intégrer la biodiversité dans la gestion et le développement territorial de manière transversale, dans chaque action publique de collectivité,
 - multiplier les initiatives et soutenir la mobilisation,
 - favoriser des actions inscrites dans une logique d'amélioration continue.
 - valoriser, via un label, les territoires pilotes ou initiateurs de dynamique, même avec un faible niveau d'implication au départ, afin de susciter une émulation collective autour de la gestion durable des espaces privés et publics, dans une approche intégrative et territoriale,
- Consolider et proposer une palette d'outils territoriaux et proposer des évolutions souhaitables de ces dispositifs. Ces évolutions pourraient être de nature à :
- favoriser l'intégration d'actions en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques dans les contrats territoriaux existants et à venir, notamment en renforçant le lien avec les autres politiques publiques de la biodiversité (par exemple, en identifiant dans ces contrats des actions en faveur d'espèces ou habitats prioritaires, du maintien et de la remise en état des continuités écologiques, programme de développement des Atlas de la biodiversité communale (ABC), etc.),
 - faire évoluer les contrats existants vers un dispositif aux objectifs partagés avec l'État, l'Agence de l'eau, l'Agence française pour la biodiversité, la Région voire d'autres partenaires.
- Promouvoir les différents dispositifs contractuels : organiser une communication régulière, avec l'accord préalable des parties prenantes (État, Région, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne), auprès des porteurs de projet pour présenter les différents dispositifs territoriaux mobilisables à l'échelle régionale comme départementale,
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité et de la TVB dans les documents de planification et les projets d'aménagement grâce à la promotion de guides techniques existants, la mise à disposition d'outils et d'expertises permettant d'éclairer et d'accompagner les décisions locales.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : AFB, Région, Départements, Agence de l'eau

Partenaires : État, Etablissements publics // EPCI, Collectivités locales, porteurs de projets // Associations, CRPF, chambres consulaires, PNR // Gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires fonciers, usagers de l'espace

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 7 850 000 €

Financeurs potentiels : Région, Agence de l'eau, AFB, DREAL, CDC Biodiversité, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets territoriaux soutenus en faveur de la préservation et la gestion de la biodiversité et des continuités écologiques (objectif chiffré : 3 contrats nature/an),
- Part du territoire couvert par une programmation en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques,
- Nombre de projets territoriaux engagés dans le dispositif TEN (objectif chiffré : 3 TEN/an),
- Nombre de supports de promotion sur les dispositifs à l'attention des territoires réalisés.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Identifier les outils existants et les synergies possibles							
Mobiliser le nouvel outil TEN en Pays de la Loire. Valoriser ces territoires via un label							
Consolider et proposer une palette d'outils territoriaux et de contractualisation Proposer les évolutions souhaitables							
Promouvoir les outils et dispositifs							
Faciliter la prise en compte de la biodiversité et de la TVB dans les documents de planification et les projets d'aménagement							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique B : préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 5 : construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

2. OBJECTIF PRIORITAIRE : MUTUALISER ET VALORISER L'EXPERTISE ET LE SAVOIR-FAIRE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS RÉGIONAUX AUTOUR DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

Fiche 2.2 : Structurer et animer les réseaux d'acteurs

Contexte et état initial

Acteurs publics et privés, amateurs et professionnels, bénévoles et salariés de différentes organisations poursuivent depuis de nombreuses années leurs efforts en matière de prise en compte de la biodiversité régionale. De très nombreux acteurs sont ainsi impliqués : l'État (DREAL, DDT/DDTM), les Départements, le CEN, le CBNB, les associations, les PNR,

les entreprises, les gestionnaires... Certains types d'acteurs sont rassemblés et participent à différentes dynamiques de réseau : réseaux naturalistes, de gestionnaires, agricoles, forestiers et agro-forestiers, zones humides, etc. Il y a lieu de renforcer le soutien apporté à ces réseaux afin de développer les synergies et l'émergence d'une culture commune. Il y a lieu également d'aider à structurer les réseaux déficients ou manquants, notamment en matière de recherche sur la biodiversité.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Identifier les réseaux à conforter/structurer/faire émerger, en fonction des besoins identifiés,
- Identifier les lieux de référence (sites protégés/labellisés, exploitations agricoles, forêts...) remarquables par les expérimentations mises en œuvre, les connaissances acquises et le rôle support pour des actions de formation/sensibilisation,
- Mobiliser au-delà des acteurs institutionnels / mobilisation citoyenne,
- Soutenir les réseaux d'acteurs (moyens humains, financiers, moyens techniques, partages de compétences et d'informations...),
- Prioriser pour mieux orienter les actions vis-à-vis de la biodiversité et des acteurs.

Étapes de réalisation

- Cartographier les acteurs sur le territoire afin de pouvoir visualiser le maillage territorial, les manques sur les territoires et au sein des structures gestionnaires, consolider un annuaire des acteurs et des compétences sur les territoires,
- Mettre en place une instance d'échange et de partage de compétences entre acteurs pour le « faire ensemble » et la valorisation du savoir-faire régional en matière de développement et de gestion durable des territoires, en déclinaison des objectifs du SRCE et ceux à venir du SRADDET, en s'appuyant sur des réseaux de démonstration,
- Poursuivre la structuration des réseaux existants (réserves naturelles, espaces naturels sensibles, réseau agriculture et biodiversité, etc.) afin de mobiliser et de valoriser les compétences du réseau dans l'objectif d'accompagner les gestionnaires et collectivités dans le cadre de leur projet d'aménagement et de gestion des espaces jugés prioritaires (zones humides, tourbières, pelouses et landes sèches, complexes bocagers, etc.),
- Faciliter l'accompagnement des initiatives territoriales sur la biodiversité en confortant l'expertise et l'ingénierie mobilisables, diffuser l'information et développer la formation,
- Accompagner le dispositif régional de surveillance et de prévention des invasions biologiques afin de limiter l'apparition et le développement de nouvelles espèces invasives sur le territoire et coordonner la mise en œuvre d'actions ponctuelles de lutte (existantes ou nouvelles).

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : État, Région, Départements

Partenaires

Établissements publics // EPCI, collectivités locales // Associations dont le CEN, CRPF, chambres consulaires, PNR // Gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires fonciers, usagers de l'espace

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 675 000 €

Financeurs potentiels : État (DREAL), AFB, Région, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Nombre de réseaux d'acteurs soutenus en faveur de la biodiversité,
- Nombre de territoires ayant bénéficié d'un accompagnement en matière d'ingénierie écologique,
- Nombre de réunions inter-réseaux et multi-acteurs organisées (objectifs chiffrés : 2 manifestations de portée régionale/an),
- Nombre de participants aux temps forts organisés dans le cadre de cette mise en réseau des acteurs régionaux de la biodiversité ou de démarches participatives en faveur de la biodiversité régionale.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Cartographier les acteurs et mettre en place un annuaire							
Mettre en place une instance d'échange et de partage des compétences entre acteurs							
Soutenir la structuration des réseaux							
Faciliter l'accompagnement des initiatives territoriales sur la biodiversité							
Accompagner le dispositif régional de surveillance et de prévention des invasions biologiques							

Correspondance avec la Stratégie nationale biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 9 : développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

3. OBJECTIF PRIORITAIRE :

PROTÉGER ET GÉRER LES ESPÈCES ET ESPACES PATRIMONIAUX DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

Fiche 2.3 : Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel

Contexte et état initial

Les pressions directes sur les habitats et les espèces sont fortes sur le territoire de la région des Pays de la Loire (urbanisation et artificialisation des sols, création d'infrastructures linéaires, d'éoliennes, artificialisation des cours d'eau et des zones humides, fragmentation des espaces naturels et semi-naturels, espaces délaissés, etc.).

Il existe néanmoins un contexte favorable à la prise en compte, à la valorisation de la biodiversité et au développement d'actions de terrain, en particulier sur les territoires : directive cadre sur l'eau, SDAGE, SRCE, PDRR, stratégie nationale et régionale sur la biodiversité, schémas départementaux ENS, 11^e programme de l'agence de l'eau... Ces outils permettent de dégager des moyens, notamment financiers, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Il s'agit à la fois de conforter et gérer le réseau des espaces naturels protégés et labellisés, de développer des programmes d'actions s'appuyant en priorité sur une logique « milieux semi-naturels et naturels » en plus de la logique espèce déjà largement traitée, d'accompagner les acteurs, notamment les collectivités territoriales, pour faire émerger des projets opérationnels de préservation et de gestion de la biodiversité et de la trame verte et bleue régionale.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Mobiliser et former les territoires aux enjeux des outils de protection en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel,
- Organiser et consolider l'ingénierie et l'appui aux territoires et aux collectivités,
- Élaborer une stratégie régionale des espaces protégés compatible avec les stratégies déjà mises en place localement et mobilisant les différentes politiques publiques (Natura 2000, RN, PNR, ENS, outils fonciers, etc...) pour tendre vers une protection et une gestion optimales du territoire,
- Développer des programmes d'actions « milieux » (coteaux, littoral, milieux urbain et péri-urbain...) et renforcer l'animation et la mise en œuvre des plans de conservation des écosystèmes, protégés ou non, à l'échelle des communes et intercommunalités,

- Consolider les programmes d'actions « espèces » existants, renforcer leur mise en œuvre sur l'ensemble des échelles d'actions,
- Valoriser les initiatives en faveur de la biodiversité dans les territoires à fort potentiel écologique (biodiversité remarquable et biodiversité ordinaire) et consolider l'évaluation des mesures de protection et de gestion.

Étapes de réalisation

- S'appuyer notamment sur l'analyse de la SCAP et sur les stratégies déjà à l'œuvre (Schémas ou Plan départementaux des ENS, stratégie foncière du Conservatoire du littoral, PAC et éléments de stratégie foncière du CEN...) pour définir une stratégie régionale des espaces protégés identifiant les sites à haut potentiel écologique à préserver et, en particulier, les territoires « orphelins » de dispositifs de protection et de gestion et/ou jouant un rôle important pour la préservation de la biodiversité en tant que corridor écologique,
- Promouvoir la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion pour les espaces protégés qui n'en sont pas dotés, selon les besoins identifiés par chaque gestionnaire et en lien avec les acteurs locaux,
- Développer, animer et mettre en place des programmes d'actions liés à une liste hiérarchisée d'espèces, habitats et sites prioritaires en tenant compte de l'opportunité foncière et de gestion pérenne ainsi que des compétences mobilisables : landes et pelouses sèches, tourbières, autres habitats oligotrophes, milieux sensibles du littoral... Organiser et soutenir l'ingénierie et l'appui aux territoires et aux collectivités, en complément des initiatives existantes, notamment en soutenant les acteurs locaux susceptibles de faciliter l'émergence de projet,
- Valoriser les actions et les initiatives des porteurs de projets, en concertation avec les financeurs concernés, au travers des différentes instances et manifestations.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : État, Région, Départements

Partenaires : Conservatoire du littoral // EPCI, Collectivités locales // Associations, PNR // Propriétaires fonciers, gestionnaires d'espaces naturels, usagers de l'espace, SAFER, chambres consulaires, CSRPN, organismes de recherche scientifique...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 7 930 000 €

Financeurs potentiels : État (DREAL), Région, Agence de l'eau, Départements (dans le cadre des politiques ENS)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'habitats concernés par une étude sur la gestion favorable à la biodiversité,
- Part de la surface régionale couverte par des aires protégées,
- Nombre de projets ou programmes d'actions « espèces » ou « milieux naturels » financés.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Élaborer une stratégie régionale des espaces protégés							
Promouvoir la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion							
Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions							
Valoriser les actions							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique B : préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif 4 : préserver les espèces et leur diversité

Objectif 5 : construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

4. OBJECTIF PRIORITAIRE : FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET LA PRODUCTION AGRICOLE ET SYLVICOLE

Fiche 2.4 : Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers

Contexte et état initial

La région des Pays de la Loire est forte d'un réseau d'acteurs publics et privés œuvrant à la gestion des espaces naturels, réseau qu'il convient de conforter et de mobiliser dans la définition et la mise en œuvre de la SRB. Il s'agit d'accompagner les acteurs œuvrant dans les espaces agricoles et forestiers, pour faire émerger des projets opérationnels de conservation de la biodiversité cohérents et efficaces sur le long terme.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Consolider et développer les outils de gestion de l'espace (outils contractuels, programmes volontaires, outils fonciers, outils réglementaires),
- Favoriser la mise en cohérence territoriale des initiatives en faveur de la biodiversité (aux différentes échelles, EPCI, bassin versant...),
- Développer et mettre en œuvre des programmes d'actions « milieux » (coteaux, littoral, terres agricoles, forêt), renforcer l'animation territoriale,
- Valoriser les initiatives en faveur de la biodiversité en particulier dans les espaces agricoles et forestiers,
- Établir une feuille de route de préservation et de gestion des espaces naturels gérés dans le cadre d'une activité économique (agricoles et forestiers), compatible avec les dispositifs existants sur le territoire,
- Faire de l'agriculture et de la sylviculture des alliés de la biodiversité régionale.

Étapes de réalisation

- Consolider et développer les outils de gestion des espaces agricoles et forestiers (marais, coteaux secs, complexes bocagers...) en lien avec les dispositifs et les différentes politiques publiques existantes (agroforesterie, agroécologie, etc.) :
 - assurer le déploiement de pratiques agricoles et sylvicoles innovantes, valorisant les interactions biologiques afin de garantir la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques, de la parcelle au territoire, en passant par l'exploitation et la filière,
 - faire de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes un atout pour la production agricole et sylvicole,
 - faire des PAEC de véritables stratégies intégrées de territoire mobilisant, au-delà des seules MAEC, l'ensemble des outils et politiques sectorielles disponibles : aides aux investissements non productifs, contrats Natura 2000, contrats nature, charte forestière de territoire, etc.
 - accompagner les réflexions post-2020 de la PAC afin de tendre vers des dispositifs agroenvironnementaux simplifiés et permettant d'accroître la mise en place de pratiques de gestion favorables à la biodiversité sur les terrains privés et accélérer la transition agroécologique.
- Définir un programme régional d'anticipation et d'atténuation des changements climatiques : acquisition de connaissances ou de données (notamment sur l'évolution de la géomorphologie du littoral, la flore et les habitats en particulier dans les espaces protégés, réorientation des pratiques agricoles et forestières), suivi de l'évolution des pratiques et valorisation des bonnes pratiques de territoires (PLU/PLUi, PCAET, SCOT) mettant en avant les synergies entre climat et biodiversité (densification des espaces urbains, lutte contre la pollution lumineuse...), mise en œuvre d'actions expérimentales et de travaux de recherche, etc.
- Renforcer la veille et la réaction rapide dans la mise en œuvre d'actions de gestion intégrée des espèces exotiques envahissantes, dans leurs écosystèmes,
- Conforter les réseaux de lutte en déterminant les espèces invasives et les territoires sur lesquels cibler les efforts,
- Faire émerger et structurer des réseaux de démonstration permettant la mutualisation et la valorisation du savoir-faire régional en faveur de la biodiversité remarquable et ordinaire.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : État, Région

Partenaires : Conservatoire du littoral // Départements, EPCI, collectivités locales, syndicats de bassin versant // Associations, PNR, réseau EEE // Propriétaires fonciers, forestiers, CRPF, gestionnaires d'espaces naturels, usagers de l'espace, SAFER, chambres consulaires, CSRPN, organismes de recherche scientifique...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 25 000 000 €

(Montant identifiant uniquement la part nationale appelant les fonds européens associés et sous réserve des discussions post 2020 avec l'Europe dans le cadre du PDRR)

Financeurs potentiels : État (DRAAF, DREAL), Région, Europe

Indicateurs de suivi

- Part de la surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique, contractualisée en MAEC (enjeux biodiversité et mixte) ; objectif chiffré : maintien du niveau de contractualisation actuel au titre des MAEC soit 100 000 hectares de prairies naturelles conservées sur la période et 100km de haies gérées durablement, sous réserve d'une évolution favorable des dispositifs agroenvironnementaux post-2020,
- Part de la surface forestière régionale présentant des garanties de gestion durable,
- Nombre de projets soutenus en lien avec l'anticipation et l'atténuation des changements climatiques,
- Nombre d'espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire régional et nombre d'actions mises en œuvre,
- Nombre de réunions et de participants aux réseaux de démonstration de gestion de l'espace, traitant de la biodiversité.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Consolider et développer les outils de gestion des espaces agricoles et forestiers (marais, coteaux secs, complexes bocagers, ...)							
Définir un programme régional sur la biodiversité							
Renforcer la veille							
Faire émerger des réseaux de démonstration							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique B : préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Orientation stratégique D : assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif 6 : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Objectif 12 : garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques



© Chambre régionale d'agriculture/O. Chancerelle

3

ENJEU 3 : CONTRIBUER À UNE MEILLEURE SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES

notamment en matière de financements
et de stratégie foncière au profit de projets de territoire
en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques
mais aussi de politique agricole

L'enjeu du foncier est extrêmement complexe et stratégique. Il ne s'agit pas de remettre à plat et en question les stratégies mises en œuvre mais bien de tendre vers une vision partagée. De ce fait, l'objectif prioritaire est le suivant :

> Identifier les enjeux fonciers des espaces naturels et agricoles et les acteurs impliqués pour une plus grande synergie d'actions

L'amélioration de la mise en œuvre de la séquence Éviter, réduire, compenser (ERC) complète, récemment renforcée par la loi reconquête de la biodiversité d'août 2016, offre une opportunité d'aménager autrement le territoire en conciliant développement économique durable et préservation de la biodiversité. Pour cela, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs aient une parfaite compréhension et appropriation de la séquence. L'action suivante est donc proposée :

- mettre en place une instance régionale d'échanges et de partages autour du déploiement de la séquence ERC en Pays de la Loire, passant par la réalisation d'une étude d'aide à la décision avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), et définir et mettre en place un groupe de travail public et privé autour de la compensation écologique.

Face à la fragilisation des espaces agricoles et naturels, l'intervention foncière sur les territoires peut s'avérer nécessaire. L'action suivante est donc proposée :

- structurer un espace régional d'échanges et de ressources du foncier agricole et naturel, s'appuyant sur les outils existants.

De nombreux moyens contractuels et réglementaires permettent de mettre en place un processus viable de préservation d'espaces naturels ou semi-naturels. Néanmoins, il peut être parfois nécessaire, face à la fragilité d'un site, à l'importance de son patrimoine écologique, etc., d'engager une démarche d'acquisition foncière du site. La 3^e action est donc la suivante :

- acquisitions foncières à déterminer au cas par cas.

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : IDENTIFIER LES ENJEUX FONCIERS DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET LES ACTEURS IMPLIQUÉS POUR UNE PLUS GRANDE SYNERGIE D' ACTIONS

Fiche 3.1 : Mettre en place une instance régionale d'échanges et de partages autour du déploiement de la séquence Éviter, réduire, compenser en Pays de la Loire

Contexte et état initial

La situation de la région des Pays de la Loire marquée par son attractivité traduit les défis qui s'offrent à elle : elle gagne, depuis 15 ans, 30 000 habitants chaque année. Cette dynamique est la 3^e plus importante parmi les régions françaises. Si ces perspectives sont positives, le dynamisme économique de notre territoire constitue un défi majeur en matière d'aménagement du territoire, à travers notamment les enjeux de consommation d'espaces naturels et agricoles. La mise en œuvre de la séquence Éviter, réduire, compenser (ERC), récemment renforcée par la loi reconquête de la biodiversité d'août 2016, offre une opportunité d'aménager autrement le territoire en conciliant développement économique durable et préservation de la biodiversité. Il faut pour cela que l'ensemble des acteurs concernés, des institutionnels aux maîtres d'ouvrage, en passant par les bureaux d'études, les scientifiques, les associations..., aient une parfaite compréhension et appropriation de la séquence. C'est la raison pour laquelle, à l'image d'autres initiatives régionales, la Région et ses partenaires ont souhaité mettre en place un espace de dialogue et de coproduction autour de la séquence ERC en Pays de la Loire.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Définir des éléments de cadrage régionaux partagés sur la mise en œuvre de la séquence ERC tout en affichant la compensation comme dernier recours,
- Mieux faire connaître les mécanismes de compensation et accompagner les maîtres d'ouvrage,
- Assurer le suivi et l'évaluation du déploiement régional de la séquence ERC afin de capitaliser l'expérience acquise et éclairer les décisions à venir.

Étapes de réalisation

- Constituer et animer une communauté régionale (groupe de travail, séminaires de restitution et de partage) pour favoriser une émulation collective autour de la séquence ERC, partager les expériences et créer une culture commune tenant compte des sensibilités des différents acteurs et permettant de faciliter l'acceptation des choix politiques à venir,
- Définir un cadre régional partagé d'intervention pour la mise en œuvre de la séquence ERC, et notamment la compensation, via une étude d'aide à la décision avec la Caisse des dépôts et consignations, dans le but de :
 - promouvoir une démarche réellement vertueuse en matière d'ERC : favoriser au maximum et en priorité l'évitement et la réduction, améliorer les conditions de mise en œuvre de la compensation en passant d'un système essentiellement « au cas par cas » à un système organisé et partagé au niveau régional,
 - préparer des décisions sur la mise en œuvre d'une stratégie régionale ambitieuse en matière d'évitement, de réduction et, en dernier recours, de compensation. Pour ce faire, l'étude s'attachera à recenser les secteurs prioritaires et définir des scénarios d'interventions, après identification des besoins en matière d'aménagement,
 - anticiper les grands projets d'aménagement en lien avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et assurer leur exemplarité en matière de prise en compte des enjeux écologiques et agricoles.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région, CDC

Partenaires : État, AFB, Conservatoire du littoral // Départements, EPCI, Collectivités locales // Associations, Terres de lien, SAFER // Chambres consulaires, aménageurs, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 150 000 €

Financeurs potentiels : Région, État, Agence de l'eau, AFB, CDC

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants aux instances de travail et de concertation autour de la séquence ERC,
- Part de la surface régionale concernée par un site à haut potentiel écologique.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Constituer et animer une communauté régionale autour de la séquence ERC							
Définir un cadre régional partagé d'intervention pour la mise en œuvre de la séquence ERC							
Mobiliser les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce cadre régional partagé							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique B : préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 6 : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Objectif 14 : garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Fiche 3.2 : Structurer un espace régional d'échanges et de ressources du foncier agricole et naturel, s'appuyant sur les outils existants

Contexte et état initial

Les Pays de la Loire comptent un taux d'artificialisation de 11,8%, contre 9,3% au plan national (dossier territorial de décembre 2016 – Préfecture des Pays de la Loire). La dynamique d'artificialisation figure parmi les plus importantes au niveau national, et les perspectives démographiques à l'horizon 2050 restent élevées. Les outils de planification territoriale constituent donc le principal levier pour accompagner au mieux ce développement et freiner la consommation d'espace notamment dans la frange péri-urbaine et arrière littorale. Face à la fragilisation des espaces agricoles et naturels, l'intervention foncière sur les territoires peut s'avérer nécessaire. Ce cadre une fois défini, les acteurs régionaux du public et du privé se mobilisent et entendent capitaliser et mutualiser ce savoir-faire régional autour d'un espace d'échanges et de ressources du foncier agricole et naturel.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Partager les connaissances et les savoir-faire sur le territoire (acquisition et gestion),
- Échanger autour des stratégies foncières afin d'examiner la complémentarité des outils existants et les articuler au mieux,
- Structurer le réseau d'acteurs du foncier sur le territoire,
- Échanger dans le but d'identifier les espaces prioritaires à fort enjeu de conservation (réglementaire ou non),
- Étudier la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux outils d'accompagnement et d'animation foncière,
- Effectuer une veille foncière sur le territoire en lien avec les outils existants (Vigifoncier, outils départementaux...).

Étapes de réalisation

- Identifier les acteurs du foncier sur les territoires pour une meilleure visibilité des parties prenantes et des savoir-faire par la mise en place d'ateliers départementaux,
- Réaliser avec ces différents partenaires un diagnostic régional du foncier, en compilant les connaissances existantes,
- Identifier les éléments d'alertes (zonages, couches SIG, suivi spécifique...) et les stratégies foncières propres aux différentes parties prenantes (départements, associations, collectivités...),

- Formuler des enjeux stratégiques multi-échelles, au regard d'objectifs à atteindre sur la base de 3 scénarios à débattre et évolutifs (au fil de l'eau, intervention limitée ou plus volontariste),
- Partager les modalités d'intervention en termes d'acquisitions foncières dans le respect des prérogatives des acteurs mobilisables, définir qui peut acquérir, pour quels objectifs et selon quels moyens,
- Instituer des temps d'échanges, sous la forme de cycle annuel d'ateliers dédiés aux acteurs partenaires, pour favoriser les complémentarités, les synergies sur un sujet complexe où les acteurs s'entrecroisent,
- Favoriser le porter à connaissance et la sensibilisation des collectivités sur la palette des outils fonciers à leur disposition (foire aux questions, fiches et guides méthodologiques, modules de formation courts et en réponse à des besoins exprimés),
- Mettre en réseau les observatoires du foncier existants afin de faciliter les analyses croisées, définir des indicateurs de suivi à l'échelle régionale et déclinés au niveau départemental.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : État, Conservatoire du littoral, AFB // Départements, EPCI, collectivités locales, agglomérations // Associations, Terres de lien, SAFER // Chambres consulaires, syndicats forestiers et syndicat des propriétés rurales privées, aménageurs, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 300 000 €

Financeurs potentiels : État (DREAL), Région, Agence de l'eau, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Réalisation du diagnostic régional et de la cartographie des acteurs et des outils du foncier,
- Nombre de réunions de concertation autour des enjeux du foncier,
- Nombre de partenaires et observatoires du foncier mobilisés au sein de l'espace régional,
- Évolution de la surface sous maîtrise foncière et d'usage depuis la mise en place de l'espace régional d'échanges.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Cartographier les acteurs du foncier sur les territoires et réaliser un diagnostic régional du foncier							
Identifier les éléments d'alertes et les stratégies foncières propres aux différentes parties prenantes sur les territoires							
Formuler des enjeux stratégiques et partager les modalités d'intervention dans le respect des prérogatives de chacun							

Mettre en place des temps d'échanges, sous la forme de cycle annuel d'ateliers dédiés aux acteurs partenaires							
Développer des outils d'accompagnement à l'attention des collectivités							
Mettre en réseau les observatoires existants							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique D : assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 11 : maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 14 : garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Fiche 3.3 : Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas

Contexte et état initial

De nombreux moyens contractuels et réglementaires permettent de mettre en place un processus viable de préservation d'espaces naturels ou semi-naturels. Néanmoins, il peut être parfois nécessaire, voire urgent, face à la fragilité d'un site, à l'importance de son patrimoine écologique, à son état de dégradation... d'engager une démarche d'acquisition foncière du site. La maîtrise foncière, si elle est assortie d'une gestion appropriée du site (maîtrise d'usage), permet en effet de protéger de manière pérenne ces espaces prioritaires et emblématiques. En Pays de la Loire comme ailleurs, des acteurs se mobilisent et déploient des stratégies d'acquisition, privilégiant la plupart du temps la voie amiable sans exclure la voie d'expropriation via une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP). Afin de répondre au mieux aux enjeux liés à la biodiversité et aux continuités écologiques, les acteurs du foncier s'accordent sur la nécessité d'organiser des stratégies d'acquisition foncière pour une intervention ciblée et optimisée en la matière, en lien avec une réflexion autour de pratiques de gestion appropriées et pérennes.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Réaliser ou faciliter l'acquisition foncière dans le respect des prérogatives des acteurs mobilisables lorsque la nature des actions prévues dans une politique publique ou un projet de territoire le rend indispensable ou lorsqu'une opportunité d'acquisition permet d'en faciliter la réalisation,
- Combiner acquisitions foncières et conventions d'usages afin de garantir la réalisation des actions et l'entretien des sites jugés prioritaires à différentes échelles du territoire, au titre de

la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, du SDAGE, des politiques départementales Espaces naturels sensibles, etc.

Étapes de réalisation

- Développer la veille et l'animation foncières sur les secteurs stratégiques et les sites prioritaires car abritant des milieux ou espèces patrimoniales, pour lesquels la maîtrise foncière est encore insuffisante ou à restaurer, et pouvant être supports de mesures compensatoires,
- Mobiliser les outils fonciers adaptés, via une coopération dynamique des acteurs concernés, pour saisir les opportunités foncières répondant à la stratégie régionale. Sans prendre un caractère exclusif, la priorité sera donnée au portage foncier par des structures publiques.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Conservatoire du littoral, Départements, SAFER

Partenaires : État, Agence de l'eau // Région, EPCI, collectivités locales
Conservatoire d'espaces naturels, Associations, Terres de lien,

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : Non chiffré

Financeurs potentiels : Agence de l'eau, Départements (au cas par cas)

Indicateur de suivi

- Superficie d'espaces naturels ou semi-naturels acquises (évolution)

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Développer la veille et l'animation foncière sur les secteurs stratégiques et les sites prioritaires							
Mobiliser les outils fonciers adaptés, via une coopération dynamique des acteurs concernés							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique D : assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 11 : maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 14 : garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés



© URCPDIE

4

ENJEU 4 : PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE LIÉE À LA BIODIVERSITÉ

pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité touche à la fois des espèces emblématiques mais également la nature dite ordinaire. Un changement global est nécessaire, transcendant l'ensemble des secteurs de la société. Le monde de l'entreprise ne peut se détacher de ce constat et doit être acteur de ce changement. Soucieuses de leurs responsabilités sociales et environnementales mais aussi de leur rôle essentiel dans les territoires, certaines entreprises ligériennes témoignent de leur vif intérêt pour cette question et agissent concrètement sur le terrain. De ce fait, la SRB ambitionne de poursuivre un objectif prioritaire :

> Développer et valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises et favoriser les innovations technologiques liées au patrimoine naturel

Il s'agit de mobiliser davantage les acteurs économiques sur la protection de la biodiversité (en lien avec les autres acteurs, notamment les associations) mais également de promouvoir les opportunités économiques liées à la biodiversité en poursuivant 2 actions concrètes :

- favoriser la mise en place de projets innovants et multi-acteurs en faveur de la biodiversité, grâce aux programmes/dispositifs existants (règlement Entreprises & biodiversité, Programme d'investissements d'avenir, Green deals),
- structurer et développer un réseau « Entreprises et biodiversité » comportant un volet mécénat.

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : DÉVELOPPER ET VALORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES STRATÉGIES D'ENTREPRISES ET FAVORISER LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES LIÉES AU PATRIMOINE NATUREL

Fiche 4.1 : Favoriser la mise en place de projets innovants et multi-acteurs en faveur de la biodiversité, grâce aux programmes/dispositifs existants (règlement Entreprises & biodiversité, Programme d'investissements d'avenir, Green deals)

Contexte et état initial

La concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale a mis en exergue la nécessité de mobiliser davantage les acteurs économiques sur la préservation de la biodiversité (en lien avec les autres acteurs, notamment les associations) mais également de promouvoir les opportunités économiques liées à la biodiversité. À cette même occasion, les entreprises ligériennes ont témoigné de leur vif intérêt pour contribuer à la préservation de la biodiversité et agir concrètement sur le terrain. Ces engagements peuvent prendre la forme d'actions individuelles au sein du périmètre même de chaque entreprise (pour réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise et améliorer le cadre de vie, en faire un espace favorable à la biodiversité et/ou pour intégrer la biodiversité à la démarche environnementale de l'entreprise), mais également d'actions communes à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un territoire en lien avec les autres acteurs mobilisés (collectivités, associations, acteurs socioprofessionnels). L'ambition régionale est donc de renforcer ces liens et ces initiatives pour la biodiversité régionale, facteur d'attractivité générateur d'activités. Enfin, il existe un certain nombre de dispositifs pour aider les entreprises à mener à bien leurs réflexions internes mais également développer des innovations en lien avec la biodiversité. En lien avec les appels à projets régionaux PIA3 « innovations » et « filières », il s'agira de consolider les outils existants et de permettre un développement de l'innovation et de la recherche sur la biodiversité au sein de partenariats structurants. Il s'agit enfin de mettre en place une gouvernance pour relier les initiatives existantes, mutualiser les expériences et développer une culture commune.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Mieux cerner les besoins et les attentes des acteurs économiques sur le territoire dans l'optique de nourrir leur réflexion stratégique sur les enjeux de la biodiversité et de favoriser les partenariats,
- Réaliser un état des lieux des initiatives multi-acteurs existantes (notamment partenariats entre la recherche, les acteurs locaux et les entreprises),
- Valoriser et soutenir les initiatives les plus pertinentes,
- Favoriser le partage de retours d'expérience,
- Capitaliser sur l'existant pour améliorer le dispositif Entreprises & biodiversité et intégrer les enjeux de biodiversité au sein des plateformes régionales d'innovation et pôles de compétitivité.

Étapes de réalisation

- Engager fortement les filières dans le champ de la biodiversité :
 - procéder au rapprochement avec les représentants des filières économiques déployées en région afin d'envisager ensemble la formalisation et la mise en œuvre de démarches d'engagement en faveur de la biodiversité, ou Green deals, visant à promouvoir des accords « gagnant-gagnant » entre la Région, l'État et les industriels concernés.
- Développer l'innovation et faire de la biodiversité un enjeu de développement économique :
 - favoriser, via le règlement régional dédié et d'autres dispositifs (PIA3 « filières » et « innovations »), la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives permettant aux entreprises d'intégrer la biodiversité dans leur cadre de vie, dans leurs démarches environnementales et leurs modes de fonctionnement mais également de développer des process industriels innovants, respectant et valorisant la biodiversité,
 - organiser des cycles d'événements sur le thème Entreprises & biodiversité sur la base d'un programme régional, s'appuyant sur des visites d'entreprises afin de valoriser les initiatives et provoquer une émulation au sein du réseau entrepreneurial sur ce thème,
 - intervenir lors d'événements plus globaux sur l'innovation et la recherche ou organisés par des structures partenaires pour sensibiliser les entreprises aux enjeux et opportunités de développement.
- Mobiliser les entreprises au sein des programmes « biodiversité et TVB » pour la restauration et la protection de leur territoire :
 - intégrer les initiatives entrepreneuriales dans les projets de territoire soutenus dans le cadre du dispositif renouvelé « Contrat nature » et valorisés au sein des « Territoires engagés pour la nature », proposer des actions collectives de sensibilisation, de formation et de mobilisation des collaborateurs et leurs familles pour en faire des acteurs de la préservation de la biodiversité de leur territoire,
 - mettre en place des journées territoriales de partage et d'échange pour présenter les initiatives entrepreneuriales participant au développement durable des territoires.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : État, Départements // Comité 21, bureaux d'études, CDC biodiversité // Associations // Entreprises, chambres consulaires, ...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 1 320 000 €

Financeurs potentiels : État, Région, CDC biodiversité, acteurs privés

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises mobilisées autour des enjeux de biodiversité et des continuités écologiques,
- Nombre de projets innovants soutenus en lien avec la biodiversité,
- Nombre d'événements « Entreprises et biodiversité » mis en place et nombre de participants.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Engager fortement les filières dans le champ de la biodiversité							
Développer l'innovation et faire de la biodiversité un enjeu de développement économique							
Mobiliser les entreprises au sein des programmes « biodiversité et TVB » de leur territoire							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Orientation stratégique E : assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 8 : développer les innovations pour et par la biodiversité

Objectif 15 : assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Fiche 4.2 : Structurer et développer un réseau « Entreprises et biodiversité » comportant un volet mécénat

Contexte et état initial

Les entreprises sont initiatrices de démarches et de projets en faveur de la biodiversité. Elles sont également en recherche de retours d'expériences et de bonnes pratiques. Pourtant, trop peu communiquent à large échelle sur leurs démarches, tout particulièrement au sein d'une instance dédiée au partage de connaissances et de retours d'expériences. De même, les entreprises peuvent être à l'origine de programme de mécénat financier, mais pas uniquement pour des projets favorables à la biodiversité. La structuration de ce type d'actions nécessite la mise en synergie des acteurs afin de mieux les orienter et de pouvoir agir au mieux de façon concertée dans des démarches collectives à plus large échelle.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Développer un « réseau Entreprises » en faveur de la biodiversité afin de faire émerger une culture entrepreneuriale commune au service des enjeux économiques et écologiques en région,
- Mobiliser les acteurs économiques, concernés par le développement du territoire régional et par les enjeux de biodiversité ligérienne, dans le financement d'opération de restauration et de gestion du patrimoine naturel.

Étapes de réalisation

- Identifier les filières/secteurs économiques en lien avec la biodiversité, mise en place d'un réseau « Entreprises et biodiversité » et création d'un club « mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire »,
- Formaliser une mise en réseau, une mutualisation des expériences au sein d'un réseau « Entreprises et biodiversité », au travers de différents temps forts (groupes de travail, séminaires, sorties de terrain),
- Soutenir par le mécénat des actions concrètes de restauration et de préservation de la biodiversité aussi bien remarquable qu'ordinaire.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région, Fondation du patrimoine

Partenaires : État, Départements, EPCI, collectivités locales // Associations // Entreprises, entreprises de l'aval (scieries...), chambres consulaires, Syntec...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 64 000 €

Financeurs potentiels : Fondation du Patrimoine, Région, acteurs privés

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets financés via le club « mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire »,
- Nombre d'adhérents au réseau « Entreprises et biodiversité »,
- Nombre d'événements organisés.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Identifier les filières /secteurs économiques fragilisés ou à fort potentiel de développement en région et en lien avec la biodiversité / Mettre en place un réseau « Entreprises et biodiversité » et créer un club « mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire »							
Construire et structurer un réseau « Entreprises et biodiversité »							
Mettre en œuvre ce réseau et mutualiser les expériences							
Soutenir par le mécénat des actions concrètes en faveur de la biodiversité							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique



Tourisme FDC44 © Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique

5

ENJEU 5 : PROMOUVOIR DAVANTAGE LE PATRIMOINE NATUREL LIGERIEEN COMME UN ATOUT TOURISTIQUE

Une majorité d'acteurs s'accordent sur le fait que le tourisme vert de nature en Pays de la Loire peut et doit participer à l'attractivité et au rayonnement de notre région, à la valorisation du cadre de vie des ligériens, ainsi qu'à la préservation voire à la restauration de notre patrimoine naturel. C'est pourquoi la Stratégie régionale pour la biodiversité ambitionne de poursuivre un objectif prioritaire décliné en 3 actions concrètes :

> Développer et structurer les activités de tourisme vert de nature en cohérence avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel, en s'appuyant sur les actions déjà mises en place par les acteurs locaux.

L'objectif est de faire de la région des Pays de la Loire une destination de tourisme vert de nature, prenant appui sur la richesse et la diversité de son patrimoine naturel. Il ne s'agit pas de développer à outrance la fréquentation de lieux déjà fortement touristiques, mais de promouvoir un tourisme lié à la biodiversité plus « ordinaire », qui permette une sensibilisation du public à sa fragilité et aux comportements respectueux. Pour autant, cette démarche suppose un certain nombre de garanties. C'est pourquoi sont proposées les étapes suivantes :

- étudier l'opportunité de créer une identité régionale de tourisme vert de nature, en concertation avec les acteurs locaux,
- structurer l'offre de tourisme vert de nature au regard des attentes et exigences préalablement identifiées,
- promouvoir l'offre de tourisme vert de nature en Pays de la Loire, avec les acteurs locaux.

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES ACTIVITÉS DE TOURISME VERT DE NATURE EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Fiche 5.1 : Étudier l'opportunité de créer une identité régionale de tourisme vert de nature, en concertation avec les acteurs locaux

Contexte et état initial

Une valorisation touristique et/ou ludique non adaptée peut occasionner un développement rapide et mal maîtrisé des loisirs de pleine nature et porter préjudice à la fois au patrimoine naturel et à d'autres activités économiques (agricoles notamment). A contrario, cette valorisation économique de la biodiversité peut aussi être un levier pour la préservation du cadre naturel du territoire, qui représente alors un capital. Il est donc nécessaire d'envisager la façon dont le développement touristique doit prendre pleinement en compte la biodiversité. Animations nature destinées aux publics de proximité ou produits de tourisme vert de nature s'adressant à des clientèles extérieures, la structuration d'une offre régionale de tourisme vert de nature est soumise à un certain nombre de critères qu'il est important d'intégrer pour espérer des résultats significatifs en terme de commercialisation et de prise en compte de la biodiversité régionale, sous ses aspects de préservation et de sensibilisation du public. Le développement d'un tourisme vert de nature suppose que soient prises un certain nombre de garanties préalablement à sa mise en marché. Par ailleurs, les acteurs locaux ont déjà mis en place une offre de tourisme vert de nature sur certains territoires (Départements, offices de tourisme,...), ainsi que des identités de tourisme, au travers de la marque « Valeurs Parc naturel régional » notamment. La réflexion régionale s'attachera donc, dans un premier temps, à vérifier l'opportunité et la faisabilité d'une offre régionale de tourisme vert de nature en Pays de la Loire, en lien avec les acteurs locaux. Cette analyse constituera un préalable à une structuration et un développement durable de l'économie touristique sur la région.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Étudier la pertinence et la faisabilité d'une identité régionale de tourisme vert de nature, avec les acteurs locaux. Mettre en avant les potentialités et les modalités de développement du tourisme vert de nature prenant appui sur la richesse et la diversité du patrimoine naturel,

humain et paysager ligérien, comme une opportunité de conforter l'image régionale et la préservation de son capital naturel,

- Le cas échéant, soutenir, organiser, mutualiser l'organisation d'une offre régionale de tourisme vert de nature autour de destinations pertinentes, en cohérence avec les spécificités des 5 départements ligériens,
- Renforcer l'attractivité de la région autour de sa biodiversité et sensibiliser les usagers à sa préservation.

Étapes de réalisation

- Réaliser une étude régionale sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature, en concertation avec les acteurs concernés en région des Pays de la Loire,
- Identifier les territoires/sites remarquables (Loire, littoral, grandes zones humides, bocages et principaux espaces forestiers, etc.) y compris en zone urbaine, ainsi que la biodiversité ordinaire et les acteurs porteurs de l'identité régionale de tourisme vert de nature. Il s'agira également de distinguer les sites remarquables répondant à l'identité régionale, dont la valorisation et la promotion relèvent de l'échelon régional ou répondant aux identités départementales de ceux correspondant à un public de proximité et laissés à l'initiative des acteurs locaux,
- Analyser avec les opérateurs professionnels l'offre régionale de prestations de découverte nature, d'hébergements marchands (hôtel, auberge, maison d'hôte, camping, nuit à la ferme...) et de restauration existante dans cette perspective,
- Analyser l'offre régionale existante ou potentielle en matière de produits de tourisme vert de nature par rapport à celle développée en France.

Ces 4 étapes clés permettront in fine d'envisager l'opportunité et la faisabilité d'un développement et d'une identité régionale de tourisme vert de nature en région Pays de la Loire grâce à la conjugaison de ces 3 facteurs :

- des sites de nature attractifs et adaptés,
- des professionnels aguerris pour assurer les missions de guides médiateurs nature,
- des opérateurs touristiques et notamment des hébergeurs motivés.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : État, Départements, EPCI, collectivités locales // Gestionnaires, propriétaires et usagers d'espaces naturels // Association, PNR, RNR // Acteurs du tourisme (UMIH Pays de la Loire, etc.) et d'activités de pleine nature ...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 90 000 €

Financeurs potentiels : Région

Indicateur de suivi

- Réalisation d'une étude régionale sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature et d'une identité régionale

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Réaliser une étude régionale sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature et d'une identité régionale							
Identifier des territoires/sites remarquables et des acteurs concernés par le tourisme vert de nature							
Analyser l'offre régionale existante de prestation de découverte nature, d'hébergements marchands							
Analyser l'offre régionale existante ou potentielle en matière de produits de tourisme vert de nature par rapport à celle développée en France.							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 2 : renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Objectif 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Fiche 5.2 : Structurer l'offre de tourisme vert de nature au regard des attentes et exigences préalablement identifiées

Contexte et état initial

Le tourisme vert de nature doit dépasser le caractère éducatif, et aller au-delà de la découverte des milieux naturels, en intégrant les attentes des initiés et des passionnés, mais aussi et surtout des autres catégories de clientèles : personnes sensibilisées à l'environnement mais non spécialistes, publics en recherche de concepts touristiques renouvelés ou innovants. Par ailleurs, la qualité des prestations associées est un facteur important aux yeux de ces clientèles (hébergement de caractère, restauration du terroir, accueil convivial et informations sur les sites visités). Un certain nombre d'actions peuvent être mises en place afin de structurer cette filière économique, à la fois pour valoriser les offres existantes et aussi pour développer de nouvelles offres de tourisme vert de nature attractives et tenant compte des enjeux de biodiversité sur les territoires.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- S'appuyer sur les labels déjà existants (Parcs naturels régionaux, etc.), l'attractivité des grands sites patrimoniaux (Grands sites de France, Unesco, etc.) pour encourager un développement harmonieux du tourisme vert de nature en Pays de la Loire en déclinaison des conclusions de l'étude régionale d'opportunité et de faisabilité,
- En lien avec les politiques départementales et les initiatives locales, développer et mieux structurer une filière « tourisme vert de nature » intégrée, respectueuse de la qualité paysagère des sites et du patrimoine naturel à partir de destinations touristiques régionales équipées pour accueillir, canaliser et renforcer l'offre de tourisme régionale,
- Renforcer le lien entre les professionnels du tourisme et les professionnels de la nature. Transformer les hébergeurs en « ambassadeurs » de la biodiversité.

Étapes de réalisation

- Réaliser une cartographie fine des sites à forte valeur ou à fort potentiel de biodiversité et proposer un calendrier territorialisé et saisonnier des spectacles de nature à valoriser. S'appuyer sur les notions de continuité écologique pour construire une « trame verte et bleue touristique » intégrant nature et culture mais également valorisant un agrotourisme émergent,
- Développer l'offre de découverte et de sensibilisation au patrimoine naturel au travers de programmes d'investissement, en partenariat avec les acteurs locaux :
 - développer des lieux d'observation de la faune et de la flore, et des sentiers d'interprétation des milieux naturels tout en améliorant l'accessibilité de ces espaces remarquables,
 - canaliser la fréquentation afin de préserver les espaces les plus fragiles,
 - valoriser "La Loire à Vélo" et les différentes formes d'itinéraires doux (randonnée pédestre, équestre et fluvestre) comme un moyen de découverte de la nature et de sensibilisation,
 - connecter les sites culturels et naturels dans un objectif d'équilibre territorial et renforcer l'offre touristique multicomposite plus proche des attentes de la clientèle (patrimoine culturel et naturel, agrotourisme, etc.).
- Lancer dans cette perspective un Appel à manifestation d'intérêt (AMI), sur la base d'un cahier des charges intégrant critères de richesses naturelles et touristiques, visant l'identification puis la sélection de 5 nouveaux sites naturels pour être ouverts au tourisme ou déjà ouverts au tourisme mais avec un potentiel de développement touristique avéré,
- Établir un plan de développement touristique (et de sensibilisation aux espaces naturels), en lien avec chacun de leurs gestionnaires, pour chacun des sites identifiés, dans le cadre d'un développement raisonné,
- Construire un partenariat de développement touristique avec chacun des gestionnaires de ces sites, sur la base de clés de cofinancement régional à préciser.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : État, Départements, EPCI, collectivités locales // Gestionnaires, propriétaires et usagers d'espaces naturels // Associations, PNR, RNR // Acteurs du tourisme (UMIH Pays de la Loire, etc.) et d'activités de pleine nature ...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 1 500 000 €

Financeurs potentiels : Région, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'infrastructures touristiques liées au patrimoine naturel soutenues à l'issue de l'étude régionale sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature et d'une identité régionale,
- Nombre d'animations « nature » valorisées dans le cadre du calendrier territorialisé,
- Nombre d'offres de tourisme vert de nature à destination du grand public proposées et nombre de participants.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Cartographier des sites touristiques à fort enjeu et à fort potentiel biodiversité							
Développer l'offre de découverte et de la sensibilisation au patrimoine naturel au sein des sites au travers de nouveaux sites naturels ouverts au tourisme							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Orientation stratégique D : assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 8 : développer les innovations pour et par la biodiversité

Objectif 13 : partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

Fiche 5.3 : Promouvoir l'offre de tourisme vert de nature en Pays de la Loire avec les acteurs locaux

Contexte et état initial

La multiplicité des offres de tourisme vert de nature sur le territoire ligérien est importante et se distingue par le type de milieu, d'activité ou de client. Un référencement de ces offres de tourisme est nécessaire. De même, le développement d'offres composites alliant patrimoine culturel et naturel n'est, à ce jour, pas encore assez avancé pour répondre aux nouvelles demandes de la clientèle. Un constat s'impose également sur le manque de formation des professionnels du tourisme. Or, les offres de nature ne sont pas toujours adaptées et sans impact sur la biodiversité ligérienne. La structuration de l'offre de tourisme de nature passe par un réseau d'acteurs structuré et formé aux enjeux de la biodiversité, à la fois au niveau des acteurs de terrain œuvrant déjà en faveur de la biodiversité pour mettre leurs compétences au service de nouvelles offres de tourisme, et à la fois au niveau des professionnels du tourisme dans la promotion et la création d'offres de tourisme vert de nature répondant aux besoins des clients et favorables à la biodiversité.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Améliorer la lisibilité des offres de tourisme vert de nature,
- S'appuyer sur un réseau d'acteurs et de sites identifiés et concernés par le tourisme vert de nature, relais locaux sur le territoire mais également cheville ouvrière de l'offre régionale de tourisme vert de nature,
- Promouvoir les offres composites par territoire et par thématique (tourisme conventionnel et tourisme de nature, patrimoine naturel et culturel),
- Promouvoir le tourisme du quotidien « compétence des ADT » (au-delà du tourisme régional, national et international).

Étapes de réalisation

- Mobiliser les PNR, les gestionnaires d'espaces labellisés, les EPCI, les Départements et les professionnels du tourisme pour qualifier, organiser et mettre en synergie une offre touristique multicomposite, alliant patrimoine culturel et naturel, plus proche des attentes de la clientèle,
- Réaliser un référencement spécifique autour du tourisme vert de nature (catalogue des labels disponibles) en s'appuyant sur les outils de référencement des offres touristiques déjà existants pour mieux valoriser les offres dédiées. Introduire des critères de hiérarchisation pour ne pas promouvoir certaines zones sensibles à préserver. S'appuyer sur le réseau d'experts pour valider les circuits, zones, sites support des offres de tourisme vert de nature,
- En fonction des résultats de l'étude de pertinence et faisabilité mentionnée dans la fiche 5.1, réaliser la promotion de l'offre régionale/de l'identité régionale de tourisme vert de nature,
- Mettre en place des formations adaptées et spécifiques au tourisme vert de nature et à la biodiversité afin d'accompagner les professionnels du tourisme et aux structures accueillant

le public dans l'évolution de leur métier et développer leurs compétences en lien avec cette offre spécifique. S'appuyer sur le CNFPT et le catalogue AFB pour proposer des formations par niveau de compétence (sensibilisations sur les conflits d'usage, formations techniques, formation sectorielle...). Favoriser la mise en situation et s'appuyer sur la DDCS pour mettre en relation des animateurs nature avec des animateurs sportifs (sport de nature, sport nautique...),

- Étudier les possibilités de mutualisation de l'ensemble des opérateurs de cette filière pour une meilleure promotion de leurs offres, sur les marchés régionaux et nationaux,
- Renforcer, dans la communication touristique portée par l'Agence régionale, la valorisation touristique des espaces naturels régionaux les plus attractifs.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : État, Départements, EPCI, collectivités locales // Gestionnaires, propriétaires et usagers d'espaces naturels // Associations, PNR, RNR // Acteurs du tourisme (UMIH Pays de la Loire, etc.) et d'activités de pleine nature ...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 272 000 €

Financeurs potentiels : Région

Indicateurs de suivi

- Nombre d'offres référencées,
- Nombre de formations et de personnes formées.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Mettre en place une offre touristique multicomposite, grâce à la cartographie des sites touristiques à fort enjeu et à fort potentiel biodiversité							
Réaliser un référencement spécifique « tourisme vert de nature » (catalogue des labels disponibles)							
Mettre en place des formations adaptées							
Développer l'offre de découverte et de sensibilisation au patrimoine naturel au sein des sites							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 20 : développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations



Assemblée territoriale © Région Pays de la Loire - Ouest Médias

6

ENJEU 6 : ASSURER UNE COORDINATION DES FINANCEURS ET METTRE EN SYNERGIE LES MOYENS FINANCIERS TERRITORIAUX

De nombreux acteurs publics financent des actions de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il semble donc impératif de définir collégialement le « qui fait quoi » et le « qui finance quoi », car notre patrimoine naturel pâtit de la dispersion et du manque de synergie qui se nourrissent, entre autres, de la complexité administrative. C'est pourquoi il apparaît impératif d'engager au plus vite une réflexion collégiale entre financeurs pour rendre les procédures plus rapides, plus efficaces et moins contraignantes pour les porteurs de projets qui aspirent à des relations plus fluides avec les administrations. La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) ambitionne donc de poursuivre l'objectif prioritaire suivant décliné en actions concrètes :

> Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale favorisant la cohérence des politiques et des actions notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques, mais également de politique agricole contribuant à la biodiversité

- structurer un groupe des financeurs et mettre en place des outils mutualisés, afin de répondre au mieux aux enjeux liés à l'investissement en faveur du patrimoine naturel et faciliter le rapprochement entre porteurs de projets et financeurs,
- coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une Convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) avec les collectivités volontaires, afin de permettre une meilleure complémentarité des actions menées et une adaptation aux spécificités locales.

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : ORGANISER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE AUX ÉCHELLES RÉGIONALE ET LOCALE FAVORISANT LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DES ACTIONS

Fiche 6.1 : Structurer un groupe des financeurs et mettre en place des outils mutualisés

Contexte et état initial

Dans le cadre du comité de pilotage mis en place au lancement de l'élaboration de la SRB, les échanges ont démontré qu'il est primordial d'encourager et faciliter les liens entre financeurs mais aussi de faciliter au mieux l'accès au financement pour les porteurs de projet. C'est ainsi que l'État, la Région, les 5 Départements, l'Agence française pour la biodiversité et l'Agence

de l'eau se sont accordés pour organiser régulièrement des temps d'échanges permettant l'analyse de dossiers partagés de demande de financement, le partage des périmètres et des modes d'interventions propres à chacun, et le rapprochement entre porteurs de projets et financeurs. L'objectif est de répondre au mieux aux enjeux liés à l'investissement en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques et de faciliter le rapprochement entre porteurs de projets et financeurs.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Simplifier et rendre plus lisible l'information afin que chacun sache qui peut intervenir, à quel moment et à quel niveau,
- Développer une culture commune et avoir une connaissance partagée des projets et des enjeux auxquels ils répondent,
- Échanger entre financeurs sur l'ingénierie et le montage des plans de financement,
- Envisager le déploiement d'outils mutualisés ou partagés (dossier de demande type, etc.) à destination des porteurs de projets pour faciliter leurs démarches.

Étapes de réalisation

- Partager les périmètres et les modes d'intervention propres à chacun et créer collectivement un guide du financement (thématique et territorial) qui sera amendé régulièrement par les membres du groupe et mis en ligne sur la page web dédiée à la SRB,
- Mettre en place des réunions collectives pour échanger autour de l'analyse de dossiers de demande de financement,
- Formaliser des outils de pilotage (tableau de bord de suivi) du groupe des financeurs afin de partager et valoriser le nombre d'actions soutenues, leurs natures et les montants financiers associés,
- Formaliser un dossier de demande de financement type et commun aux principaux financeurs (l'instruction restant de la compétence de chaque financeur).

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : État, Région

Partenaires : Les membres du comité de pilotage : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Agence française pour la biodiversité, DRAAF, DREAL, Départements, CSRPN

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 30 000 €

Financeurs potentiels : État, Région, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions du groupe des financeurs,
- Nombre de dossiers traités dans ce cadre et montants financiers associés,
- Part consacrée à la biodiversité et aux continuités écologiques au sein du CPER, PO FEDER et PDRR,
- Formalisation de supports de mutualisation/concertation.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Partager des périmètres et des modes d'intervention propres à chacun							
Mettre en place des réunions collectives							
Formaliser des outils de pilotage (tableau de bord) et élaborer un bilan annuel des actions conduites et des montants financiers associés							
Formaliser un dossier de demande de financement type							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 3 : faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Fiche 6.2 : Coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une CTEC avec les collectivités volontaires

Contexte et état initial

Après plus de 30 ans de décentralisation, les lois MAPTAM et NOTRe ont ouvert un nouveau mode de dialogue entre les collectivités. Si les communes, les départements et les régions ont vu une grande partie de leurs compétences clarifiées, de vastes domaines d'intervention peuvent désormais être partagés et d'autres, non moins importants, organisés sous la forme de « chef de file ». C'est ainsi que la Région a été désignée comme chef de file pour les collectivités en matière de biodiversité, de développement économique et d'aménagement des territoires. N'exerçant ni contrôle hiérarchique ni tutelle, ce chef de file doit permettre une meilleure complémentarité des actions menées et aussi une adaptation aux spécificités locales. Il doit se traduire par la signature d'une Convention territoriale d'exercice concerté (CTEC), examinée par la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Renforcer et organiser le dialogue avec les territoires (Départements, EPCI, communes) afin de favoriser et organiser au mieux les modalités de l'action commune,
- Clarifier les interventions de chaque collectivité et valoriser les actions de mutualisation.

Étapes de réalisation

- Élaborer une CTEC de la compétence Biodiversité avec les collectivités volontaires,
- Réaliser un état des lieux et préciser les périmètres d'intervention propres à chaque échelon territorial et proposer des actions communes envisageables en faveur de la biodiversité,
- Organiser et mettre en œuvre l'action commune : concertation, gestion des données, ingénierie, financements.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : Collectivités volontaires : Départements, agglomérations, EPCI, collectivités locales

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 30 000 €

Financeurs potentiels : Région, Départements (au cas par cas), agglomérations, EPCI, collectivités locales

Indicateurs de suivi

- Présentation et validation de la CTEC en CTAP,
- Nombre de collectivités signataires de la CTEC,
- Nombre de projets territoriaux soutenus dans le cadre de la CTEC.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Définir une feuille de route partagée d'élaboration de la CTEC de la compétence Biodiversité avec les collectivités volontaires							
Réaliser un état des lieux et préciser les périmètres d'intervention propres à chaque échelon territorial et proposer des actions communes envisageables en faveur de la biodiversité							
Organiser et mettre en œuvre l'action commune : concertation, gestion des données, ingénierie, financements							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique C : investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 3 : faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

Objectif 7 : inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique



Plessage 4-5-6 mars 2015 © Fédération régionale des chasseurs Pays de la Loire

7

ENJEU 7 : MOBILISER ET FORMER LES ACTEURS RÉGIONAUX POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

et en s'appuyant sur des approches intégrées
et opérationnelles

L'information sur la biodiversité et ses implications dans la vie sociale et économique participent à la prise de conscience de l'intérêt à la préserver et surtout des risques et des coûts induits par son érosion ou sa disparition. Il faut donc faciliter l'appropriation de ce sujet auprès d'un large public si l'on veut générer une réaction de masse et amplifier l'intensité et l'efficacité des actions de préservation de la biodiversité. Dans cette perspective, l'ambition collective régionale s'attachera à répondre à l'objectif prioritaire suivant, décliné en actions concrètes :

> Faire émerger une culture de la nature chez tous les acteurs ligériens pour susciter l'envie d'agir

- identifier et optimiser l'offre de formation existante (cartographier l'offre de formation, structurer un réseau d'acteurs de la formation biodiversité...),
- développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité (organisation de temps d'information, mise en place d'une journée régionale de la biodiversité, d'un calendrier annuel de sorties nature...).

1. OBJECTIF PRIORITAIRE : FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE DE LA NATURE CHEZ TOUS LES ACTEURS LIGÉRIENS POUR SUSCITER L'ENVIE D'AGIR

Fiche 7.1 : Identifier et optimiser l'offre de formation existante

Contexte et état initial

La biodiversité fait l'objet d'une forte mobilisation. La région bénéficie d'un réseau d'acteurs divers et complémentaires, concourant à la préservation de la biodiversité. Acteurs publics et privés, amateurs et professionnels, bénévoles et salariés du patrimoine naturel poursuivent depuis de nombreuses années leurs efforts en la matière. Ces acteurs contribuent largement au porter à connaissance des enjeux de biodiversité aux différents échelons territoriaux et assurent la promotion de pratiques de gestion durable éprouvées. Le monde universitaire n'est pas en reste puisque, au travers de projets de recherche pluridisciplinaires comme URBIO autour des enjeux liés à la nature en ville, il permet une meilleure compréhension des processus impliqués dans la dynamique de la biodiversité à l'interface ville-campagne. Un autre projet, POLLUSOLS, permet, quant à lui, de mieux appréhender les contaminations diffuses des sols sur le continuum terre-mer et les impacts sur les biocénoses. Afin de mieux capitaliser ce savoir-faire régional et former les acteurs régionaux à une meilleure prise en

compte de la biodiversité, en s'appuyant sur des approches intégrées et opérationnelles, il est nécessaire d'avoir une meilleure lisibilité sur les enjeux de biodiversité dans les programmes de formation généralistes mais aussi de structurer et optimiser l'offre régionale de formation professionnalisante, qualifiante ou non en fonction des acteurs.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Maintenir ou améliorer le niveau de compétences et d'expertises sur le territoire,
- Améliorer la visibilité de l'offre de formation existante et des ressources valorisables,
- Poursuivre les travaux de recensement engagés pour conforter l'offre de formation en faveur de la biodiversité,
- Améliorer la cohérence de l'offre de formation biodiversité en Pays de la Loire :
 - diversifier les structures porteuses de formations biodiversité aux entreprises, établissements de recherche ou d'enseignement supérieur...
 - co-construire les formations entre les différentes structures qui proposent des interventions dans ce domaine,
 - diversifier les publics cibles.
- Structurer et animer un réseau d'acteurs de la formation biodiversité en Pays de la Loire,
- Enrichir l'offre de formation biodiversité en fonction des besoins.

Étapes de réalisation

- Cartographier l'offre de formation professionnelle, diplômante et/ou qualifiante en biodiversité, en distinguant les formations dédiées de celles qui contiennent des modules consacrés à la biodiversité,
- Identifier les lieux de référence ou sites de démonstration (sites protégés/labellisés, exploitations agricoles, forêts...) remarquables par le rôle support pour des actions de formation/sensibilisation,
- Identifier les lacunes afin d'améliorer l'offre régionale de formation sur la biodiversité (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion des espaces verts, prise en compte et restauration des continuités écologiques, mise en œuvre de la séquence ERC, pratiques de pleine nature et biodiversité, médiation du patrimoine naturel, etc.) et d'intégrer des modules liés au patrimoine naturel au sein des offres de formation initiale et continue liées à l'aménagement et la gestion de l'espace. L'accent sera ainsi donné aux formations à destination, notamment, des décideurs et acteurs de l'aménagement du territoire, des acteurs socioéconomiques et des gestionnaires d'espaces naturels,
- Structurer un réseau d'acteurs de la formation biodiversité (animer des temps de rencontres / co-construction / co-formation, organiser des formations de formateurs, prévoir des espaces de partages collectifs : agendas/ listes des formations actuelles...),
- Mettre en place des formations sous forme d'ateliers en définissant :
 - les attendus des formations proposées en termes de compétences à atteindre (formations diplômantes ou qualifiantes),
 - les méthodes d'animation des formations mais aussi d'évaluation.
- Mettre en place un calendrier annuel et des sessions de formation adaptées aux besoins des acteurs,
- Valoriser les formations dispensées ainsi que d'autres services, au travers d'un site internet existant.

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région, Agence française pour la biodiversité

Partenaires : État, établissements publics // Départements, EPCI, collectivités locales // Associations // Chambres consulaires, CNFPT, organismes de recherche, Carif-oref ...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 430 000€

Financeurs potentiels : Région, Agence de l'eau, AFB

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions du réseau d'acteurs de la formation biodiversité,
- Nombre de formations dispensées dans le domaine de la biodiversité et valorisées dans le cadre du calendrier annuel,
- Nombre de participants aux journées de formation traitant des enjeux de biodiversité.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Cartographier l'offre de formation professionnelle diplômante et/ou qualifiante ou en ateliers en biodiversité en identifiant les points de divergence							
Identifier les lieux de référence comme supports possibles							
Identifier les lacunes afin d'améliorer l'offre régionale de formation							
Structurer un réseau d'acteurs de la formation biodiversité							
Mettre en place des formations sous forme d'ateliers							
Mettre en place un calendrier annuel et des sessions de formation							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 20 : développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Fiche 7.2 : Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité

Contexte et état initial

Pour préserver la biodiversité, la conviction et la participation de chacun sont nécessaires. Le développement d'actions de sensibilisation du plus grand nombre est donc indispensable afin que la biodiversité ne soit pas seulement l'affaire de spécialistes. Il s'agit de sensibiliser à sa protection mais également de favoriser le passage à l'action en faveur de la biodiversité de tous les acteurs ligériens (grand public, entreprises ...). Il existe déjà de nombreuses initiatives en faveur de la sensibilisation mais elles n'ont pas fait l'objet d'un recensement. Des événements de mobilisation des Ligériens autour de la biodiversité et de la nature existent, mais n'ont pas été inventoriés à l'échelle régionale.

Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels

- Renforcer la place des Ligériens dans la SRB avec des initiatives participatives,
- Identifier et développer les actions de sensibilisation/d'information sur la biodiversité en général, et sur les spécificités de la biodiversité ligérienne en particulier (ordinaire et extraordinaire),
- Fédérer de multiples acteurs pour proposer des actions grand public autour notamment d'un événement régional dédié,
- Disposer d'outils dédiés à la sensibilisation à l'attention de tous les publics.

Étapes de réalisation

- Recenser, valoriser les supports pédagogiques sur la biodiversité régionale ainsi que les actions de sensibilisation et de mobilisation des Ligériens à la biodiversité et à la promotion de pratiques respectueuses de la biodiversité auprès des jardiniers, des touristes, des pratiquants de loisirs de pleine nature, etc.,
- Co-construire des temps d'information, de sensibilisation et de mobilisation des Ligériens :
 - organiser un événement régional autour d'une thématique annuelle mettant en valeur la biodiversité régionale auprès du grand public (chantiers nature, inventaires et suivis participatifs, etc.) :
 - > mobiliser les Parcs naturels régionaux, d'autres acteurs territoriaux pour proposer une manifestation liant patrimoine naturel et culturel (Journées du patrimoine, chantiers participatifs...),
 - > mobiliser les Réserves naturelles régionales et autres espaces labellisés ou non pour décliner des actions sur les territoires des communes concernées,
 - > mobiliser le réseau régional des Muséums des Pays de la Loire pour organiser des animations et ateliers pédagogiques vers les scolaires en lien avec la biodiversité régionale mais également susciter des événements participatifs du type « 24h de la biodiversité » ou « Défis pour la biodiversité » à l'attention de tous les Ligériens.

- contribuer au rayonnement régional dans le cadre de manifestations nationales, européennes ou internationales (ex : Capitales françaises de la Biodiversité, Journée mondiale de la biodiversité, Nuit européenne des musées, Fête de la nature, etc.),
- Mettre en place un calendrier annuel de sorties nature sur le territoire avec l'aide et en valorisant les différents acteurs, à mettre en ligne (ex : sorties sur ENS, et autres sites...).

Acteurs mobilisés

Pilotes/Animateurs : Région

Partenaires : État, établissements publics, AFB // Départements, EPCI, collectivités locales // Associations // PNR, gestionnaires et usagers d'espaces naturels // Chambres consulaires, organismes de recherche...

Budget et plan de financement

Coût estimatif des mesures retenues : 360 000 €

Financeurs potentiels : Région, État (DREAL), AFB, Agence de l'eau, Départements (au cas par cas)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation soutenues,
- Nombre de participants aux manifestations de portée régionale ou nationale organisées sur le thème de la biodiversité.

Calendrier prévisionnel

Étapes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Permanent
Recenser, valoriser les actions de sensibilisation et de mobilisation à la biodiversité							
Co-construire des temps d'information, de sensibilisation et de mobilisation des ligériens							
Mettre en place un calendrier annuel de sorties nature et une journée régionale de la biodiversité							

Correspondance avec la Stratégie nationale pour la biodiversité

Orientation stratégique A : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Orientation stratégique F : développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 1 : faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 2 : renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Objectif 20 : développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

CADRE RÉGIONAL D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

La Région et l'État copilotent la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les 5 Départements en s'appuyant sur le Comité régional biodiversité (arrêté conjoint en date du 9 janvier 2018) et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN ; arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2016).

Pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité de la SRB 2018-2023, un dispositif de suivi-évaluation a été constitué dans le but d'orienter les actions, d'éclairer la décision et de piloter le changement.

Le suivi et l'évaluation de la SRB Pays de la Loire seront notamment fondés sur la connaissance, l'analyse et l'interprétation des données suivantes :

- les indicateurs de suivi permettront ainsi de suivre la progression de la mise en place des actions sur les territoires et dans les instances concernées. L'avancement de ces actions étant le préalable à la réussite de la SRB et à l'obtention de résultats sur la biodiversité ligérienne,
- les indicateurs de résultats permettront de valider si la SRB a convenablement répondu aux enjeux qui sont les siens et à la bonne mise en œuvre du plan d'actions,
- les indicateurs sur l'état de la biodiversité et des pressions qui s'exercent sur elle feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de l'enjeu lié à la connaissance, s'appuyant en cela sur des initiatives d'ores et déjà engagées par des acteurs ligériens.

L'évaluation de la SRB 2018-2023 dressera un bilan partagé des actions mises en œuvre, des résultats obtenus et des efforts restant à mener pour préserver et valoriser la biodiversité ligérienne.

Enjeu 1. Approfondir la connaissance et l'expertise sur la biodiversité régionale en coordonnant et structurant l'action collective autour de priorités partagées mais également en améliorant le porter à connaissance

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi	Sources (si indicateur existant)
Nombre de données disponibles sur la biodiversité en région et nombre d'acteurs mobilisés	DREAL	Une fois par an	Collecte de données	
Nombre de projets soutenus en faveur de la connaissance sur la biodiversité régionale	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Part des données disponibles ayant fait l'objet d'un protocole standardisé de validation	DREAL	Permanent	Collecte de données	
Volumes de données disponibles sur la biodiversité intégrées au SINP	DREAL	Permanent	Indicateur existant	SINP
Nombres d'acteurs engagés dans la déclinaison régionale du SINP et signataires de la charte régionale SINP	DREAL	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombres de projets soutenus en faveur de la mutualisation et la structuration des connaissances	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de bases de données interopérables	DREAL	Permanent	Collecte de données	
Nombre de visites sur la « plateforme régionale de visualisation »	Région	Permanent	Indicateur existant	Plateforme
Nombre d'outils d'aide à la décision réalisés et mis à disposition des collectivités	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de formations proposées et de supports pédagogiques réalisés	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	

Enjeu 2. Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire y compris en milieu urbain

Assurer une veille et mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation face aux conséquences du changement climatique et de la colonisation des espèces exotiques envahissantes dans la gestion de l'espace

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi	Sources (si indicateur existant)
Nombre de projets territoriaux soutenus en faveur de la préservation et la gestion de la biodiversité et des continuités écologiques	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Part du territoire couvert par une programmation en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques	Région	Une fois par an	Collecte de données	
Nombre de projets territoriaux engagés dans le dispositif TEN	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de supports de promotion sur les dispositifs à l'attention des territoires réalisés	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de réseaux d'acteurs soutenus en faveur de la biodiversité	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de territoires ayant bénéficié d'un accompagnement en matière d'ingénierie écologique	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de réunions inter-réseaux et multi-acteurs organisées	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre de participants aux temps forts organisés dans le cadre de cette mise en réseau des acteurs régionaux de la biodiversité ou de démarches participatives en faveur de la biodiversité régionale	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre d'habitats concernés par une étude sur la gestion favorable à la biodiversité	Région	Une fois par an	Collecte de données	
Part de la surface régionale couverte par des aires protégées	DREAL	Une fois par an	Collecte de données	
Nombre de projets ou programmes d'actions « espèces » ou « milieux naturels » financés	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Part de la surface agricole utile régionale cultivée en agriculture biologique, contractualisée en MAEC (enjeux biodiversité et mixte)	Région	Une fois par an	Collecte de données	
Part de la surface forestière régionale présentant des garanties de gestion durable	Région	Une fois par an	Collecte de données	
Nombre de projets soutenus en lien avec l'anticipation et l'atténuation des changements climatiques	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	
Nombre d'espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire régional et nombre d'actions mises en œuvre	Région	Une fois par an	Collecte de données	
Nombre de réunions et de participants aux réseaux de démonstration de gestion de l'espace, traitant de la biodiversité	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative	

Enjeu 3. Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi
Nombre de participants au groupe de travail autour du foncier	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Part de la surface régionale concernée par un site à haut potentiel écologique	Région	Une fois par an	Collecte de données
Cartographies des acteurs et des outils du foncier	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de réunions de concertation autour des enjeux du foncier	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de partenaires et observatoires du foncier mobilisés au sein de l'espace régional	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Évolution de la surface sous maîtrise foncière et d'usage depuis la mise en place de l'espace régional d'échanges	Région	Une fois par an	Collecte de données

Enjeu 4. Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi
Nombre d'entreprises mobilisées autour des enjeux de biodiversité et des continuités écologiques	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de projets innovants soutenus en lien avec la biodiversité	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre d'événements « entreprises et biodiversité » mis en place et nombre de participants	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de projets financés via le club « mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire »	Fondation du patrimoine	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre d'adhérents au réseau « Entreprises et biodiversité »	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre d'événements organisés	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative

Enjeu 5. Promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi
Réalisation d'une étude régionale sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature et d'une identité régionale	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre d'infrastructures touristiques liées au patrimoine naturel soutenues à l'issue de l'étude régionale sur l'opportunité et la faisabilité d'un développement du tourisme vert de nature et d'une identité régionale	Région	Une fois par an	Collecte de données
Nombre d'animations « nature » valorisées dans le cadre du calendrier territorialisé	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre d'offres de tourisme vert de nature à destination du grand public proposées et nombre de participants	Région	Une fois par an	Collecte de données
Nombre d'offres référencées	Région	Une fois par an	Collecte de données
Nombre de formations et de personnes formées	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative

Enjeu 6. Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi
Nombre de réunions du groupe des financeurs	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de dossiers traités dans ce cadre et montants financiers associés	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Part consacrée à la biodiversité et aux continuités écologiques au sein du CPER, PO FEDER et PDRR	Région	Une fois par an	Collecte de données
Formalisation de supports de mutualisation/ concertation	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Présentation et validation de la CTEC en CTAP	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de collectivités signataires de la CTEC	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de projets territoriaux soutenus dans le cadre de la CTEC	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative

Enjeu 7. Mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et en s'appuyant sur des approches intégrées et opérationnelles

Indicateurs	Référent	Fréquence de suivi	Modalités de suivi
Nombre de réunions du réseau d'acteurs de la formation biodiversité	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de formations dispensées dans le domaine de la biodiversité et valorisées dans le cadre du calendrier annuel	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre de participants aux journées de formation traitant des enjeux de biodiversité	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Nombre d'actions de sensibilisation soutenues	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative
Mise en place d'un calendrier annuel de sortie nature	Région	Une fois par an	Évaluation qualitative

Glossaire

AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
ADT	Agence de développement touristique
AFB	Agence française pour la biodiversité
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CBNB	Conservatoire botanique national de Brest
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEN	Conservatoire d'espaces naturels
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CPER	Contrat de plan État-Région
CRB	Comité régional de biodiversité
CRBV	Contrat régional de bassin versant
CRPF	Centre national de la propriété forestière
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
CTEC	Convention territoriale d'exercice concerté
CTMA	Contrat territorial milieux aquatiques
CTR	Contrat Territoires - Région
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EEE	Espèce exotique envahissante
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERC	Doctrine Éviter, réduire, compenser
FEDER	Fonds européen de développement régional
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
INPN	Inventaire national du patrimoine naturel
Loi MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi NOTRe	Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
PAC	Politique agricole commune
PAEC	Projets agro-environnementaux
PCAET	Plan climat air-énergie territorial
PDRR	Programme de développement rural régional
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNA	Programme national pour l'alimentation

PNR	Parc naturel régional
RN	Réserve naturelle
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface agricole utile
SCAP	Stratégie de création des aires protégées
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
SIG	Système d'information géographique
SINP	Système d'information sur la nature et les paysages
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Stratégie régionale pour la biodiversité
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TEN	Territoire engagé pour la nature
TVB	Trame verte et bleue
UMIH	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
Znieff	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Contact

Région des Pays de la Loire
 Direction de la transition énergétique et de l'environnement
 biodiversite@paysdelaloire.fr

#pdlbiodiversité

BIO- DIVERS



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC À PARTICIPATION ÉGALE



Région
PAYS DE LA LOIRE

